



VILLE DE BULLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 17 DECEMBRE 2018 – DE 19H30 A 22H12
A l'Hôtel de Ville de Bulle

Présidence

Madame Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC), Présidente
Monsieur Malik SEYDOUX (PLR), Vice-président

Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC)
Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Nicolas CHARRIERE (PLR)
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)

Présents

Mesdames, Messieurs,
Thérèse ANATRA LUCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Isabelle COLLIARD (PS) – Eloïse DEMIERRE (PS) – François DUCREST (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (PDC) – Eric GOBET (PLR) – Laurence GUMY (PDC) – Yann HOFMANN (PDC) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Sébastien LAUPER (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Gilles MORET (UDC) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Dominique PROGIN (PLR) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Nicolas REPOND (PS) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Théodore SAVARY (PS) – Valérie SCHMUTZ (PLR) – Amandine SUGNAUX (UDC) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) – Pauline VARGA (PS) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Excusés

Pierre-Yves BINZ (PLR) – Sebastian DESPOND (UDC) – Jacques RIME (UDC)

Total

47 membres sont présents, 3 sont excusés. La majorité absolue est de 24.

Conseil communal

Mesdames, Messieurs
Jacques MORAND, Syndic – Raoul GIRARD, Vice-Syndic – Johanna GAPANY – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – David SEYDOUX – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER – (*Patrice MORAND est excusé*)

Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV

Madame Nicole JACQUEROUD

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

Table des matières

Ordre du jour.....	4
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018	5
2. Présentation du plan financier 2019 – 2023.....	5
3. Budget 2019.....	9
3.1. Budget des investissements	16
3.1.1. Réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle (voir message en annexe)	16
3.1.2. Travaux de modernisation de l'abri PC du Cabalet (voir message en annexe).....	18
3.1.3. Ecole de la Léchère : raccordement au CAD, rénovation des façades et modernisation de la place de jeux des écoles enfantines (voir message en annexe)	19
3.1.4. Concours d'architecture pour la Maison du patrimoine et de la culture – agrandissement du bâtiment du Musée gruérien – Bibliothèque (voir message en annexe).....	20
3.1.5. Tennis Club Bulle : prêt sans intérêt et participation à la rénovation des courts de tennis (voir message en annexe).....	24
3.1.6. Réfection de la piscine communale (voir message en annexe)	26
3.1.7. Travaux de rénovation et remplacement d'équipements dans les foyers communaux (voir message en annexe).....	31
3.1.8. Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud (voir message en annexe)	32
3.1.9. Remplacement de divers véhicules au centre d'entretien (voir message en annexe)	37
3.1.10. Déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire (voir message en annexe).....	38
3.2. Budget de fonctionnement 2019	42
4. Adoption du nouveau règlement sur le droit de cité communal (voir message en annexe).....	44
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Kirthana Wickramasingam, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets (voir message annexé)	46
6. Décision de transmission du postulat de Mme Pauline Varga, au nom du groupe PS-Les Verts, pour la mise à disposition de locaux au service des acteurs culturels de la région (voir message en annexe)	47
7. Décision de transmission du postulat de Messieurs Nicolas Pasquier et Yann Hofmann : Bulle "VilleVerte", pour des espaces verts de qualité.....	47
8. Election d'un scrutateur-suppléant du groupe PLR en remplacement de Monsieur Nicolas Charrière	49
9. Divers du Conseil général.....	50
A. Propositions	50
B. Postulats	51
C. Résolutions.....	51
D. Questions	51
E. Remarques – commentaires	53
10. Divers du Conseil communal	53

Madame la Présidente ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, et Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.

Dans le public, je salue plus particulièrement des élèves de 11H du CO de La Tour-de-Trême qui assistent à cette séance suite à une initiative de la Commission jeunesse et famille. Auparavant, ils ont visité les locaux de l'Administration communale avec une délégation du Conseil communal. Je les félicite de s'intéresser au fonctionnement de nos institutions politiques et souhaite qu'ils soient satisfaits de cette expérience.

Vous avez tous appris que la décision, prise le 8 octobre dernier, d'approuver la proposition de fixer à cinq le nombre de conseillers communaux dès la législature 2021-2026, a fait l'objet d'une demande de référendum qui a abouti. Le corps électoral de la Ville de Bulle se prononcera sur cet objet le 19 mai 2019.

Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher. Je pense plus particulièrement à Mme Marie-France Roth Pasquier et à Monsieur Baptiste Pasquier, suite au décès de Monsieur Roger Pasquier, respectivement leur beau-père et grand-père.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 29 novembre 2018, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 de le Règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- *pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance ;*
- *pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

47 membres sont présents

3 membres sont excusés

majorité : 24

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 7 décembre 2018 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 19 novembre 2018.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Madame la Présidente considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018
2. Présentation du plan financier 2019 – 2023
3. Budget 2019
 - 3.1 Investissements
 - 3.1.1 Réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle
 - 3.1.2 Travaux de modernisation de l'abri PC du Cabalet
 - 3.1.3 Ecole de la Léchère : raccordement au CAD, rénovation des façades et modernisation de la place de jeux des écoles enfantines
 - 3.1.4 Concours d'architecture pour la Maison du patrimoine et de la culture – agrandissement du bâtiment du Musée gruérien – bibliothèque
 - 3.1.5 Centre de Tennis Bulle CTB SA : prêt sans intérêt et participation à la rénovation des courts de tennis
 - 3.1.6 Réfection de la piscine communale
 - 3.1.7 Travaux de rénovation et remplacement d'équipements dans les foyers communaux
 - 3.1.8 Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud
 - 3.1.9 Remplacement de divers véhicules au centre d'entretien
 - 3.1.10 Déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire
 - 3.2 Fonctionnement
4. Adoption du nouveau règlement sur le droit de cité communal
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Kirthana Wickramasingam, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets
6. Décision de transmission du postulat de Mme Pauline Varga, au nom du groupe PS-Les Verts, pour la mise à disposition de locaux au service des acteurs culturels de la région
7. Décision de transmission du postulat de Messieurs Nicolas Pasquier et Yann Hofmann : Bulle "VilleVerte", pour des espaces verts de qualité
8. Election d'un scrutateur-suppléant du groupe PLR en remplacement de Monsieur Nicolas Charrière
9. Divers du Conseil général
10. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix. L'assemblée peut donc délibérer.**

* * * * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018

Madame la Présidente rappelle que chaque membre a reçu, par courrier électronique du 23 octobre, le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018. Elle remercie Madame Jacqueroud pour son travail de rédaction.

Elle demande si ce procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Comme cela n'est pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, avec remerciements à son auteure.**

* * * * *

2. Présentation du plan financier 2019 – 2023 (voir message annexé)

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur J. Morand, Syndic**, intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues du Conseil communal,

Le Conseil général de décembre traite beaucoup d'argent, avec la présentation d'abord du plan financier 2019-2023, puis du budget des investissements et du budget de fonctionnement.

Je passe donc directement la parole à Monsieur Raoul Girard, Vice-Syndic, responsable des finances de la Ville de Bulle. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette intervention. Elle passe la parole à Monsieur Girard.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Raoul Girard, Vice-Syndic**, présente le plan financier comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal présente cet exercice de planification financière depuis de nombreuses années, avec comme conditions deux principes de base.

Le premier principe est qu'une telle planification n'a de valeur que si elle est comparée avec les exercices précédents, plus particulièrement la planification financière de l'année passée. Celle de cette année, en l'état, est meilleure que celle présentée il y a un an.

Le deuxième principe est que toute planification financière est fausse. Sous cet angle, celle-ci bat tous les records dans les chiffres avancés. Comme vous le savez, entre le moment où le plan a été élaboré, puis présenté à la Commission financière et le moment où il vous a été transmis, certaines décisions importantes ont été prises à Fribourg. Je pense naturellement à la décision du Grand Conseil de jeudi qui a validé le projet de PF17 avec des chiffres fort différents. Ce point est évoqué en page 9 du résumé. Le projet présenté par le Conseil d'Etat, qui a été amendé par la commission ad hoc du Grand Conseil, va impacter cette planification. Je ne vais pas vous simuler ce que pourrait être notre avenir avec cette réforme, mais il est clair qu'elle aura un impact massif. Avec les corrections adoptées par le Grand Conseil, nous parlons tout de même d'une incidence de 2 millions de francs de moins de rentrées par année, ceci pour deux ans. Par la suite, à voir ce que le canton va nous donner durant les sept années qui suivent. Au-delà, c'est beaucoup plus compliqué, les étapes sont encore longues. Il y aura certainement une votation sur RFFA, le volet national, puis il y aura un vote sur la réforme cantonale, peut-être sur l'ensemble du paquet, mais en tout cas sur la manne cantonale qui doit être dévolue aux communes. Comme vous le voyez, il y a encore beaucoup d'inconnues et il convient donc d'attendre la planification de l'année prochaine.

Par rapport à ce document de plan financier, j'attire votre attention sur la planification des investissements, en page 3, sans doute l'élément le plus pertinent. C'est sur la planification des investissements que le Conseil général dispose d'une marge de manœuvre. Vous l'aurez constaté, notre Ville s'attend à 5 ans d'investissements massifs, à savoir 110 millions de francs nets une fois corrigés des montants relatifs aux investissements pour l'eau et l'épuration. Année après année, nous vous disons que des choix devront être opérés. Ce soir la tâche ne sera pas forcément simple. Il y a des investissements routiers pour 50 millions de francs, en grande partie liés à Mobul, au PA3. Nous nous sommes engagés à faire ces travaux et des subventions y relatives tomberont dans l'escarcelle communale. Des choix peuvent bien entendus être faits mais ils ne seront pas si simples par rapport à ces 110 millions de francs d'investissements.

Je pense bien que c'est sur cette planification des investissements que le Conseil communal devra mettre sa priorité tout comme le Conseil général.

Au terme de ces considérations générales, je vous rappelle qu'une planification sans confrontation avec la précédente n'a que peu de sens, et la présente planification, par rapport à la page 6, montre de nombreuses lacunes depuis la semaine dernière. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Girard, Vice-Syndic, et passe la parole à la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson, Président**, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du plan financier 2019 - 2023 qui présente, de prime abord, une situation légèrement moins difficile que le précédent au vu des résultats déficitaires des

5 prochaines années. L'évolution du résultat, toujours négative, se détériore continuellement mais dans des proportions raisonnables jusqu'en 2021. La marge d'autofinancement ne progressant que très peu dans cette projection quinquennale alors que le total des investissements prévus pour la période 2019 - 2023 s'élève à Fr. 110'048'000.00, le recours à l'emprunt en est d'autant plus important et conduit à une augmentation de l'endettement très importante. Certes, il s'agit de prévisions qui ne reflètent pas forcément ce qui va se produire, mais bien ce qui pourrait arriver si rien n'est entrepris d'ici là. Les graphiques présentés dans ce rapport mettent bien en évidence les écarts relativement grands entre les prévisions réalisées pour les mêmes exercices mais à une année d'intervalle, autant pour les résultats du compte de fonctionnement que pour l'évolution de l'endettement brut. Cela dit, les investissements devront être priorisés avec soin de manière à éviter un risque de surendettement à l'horizon 2023. La planification des investissements fait ressortir 3 catégories pour lesquelles des montants nets considérables sont prévus, à savoir les bâtiments administratifs pour Fr. 14'165'000.00, les bâtiments scolaires pour Fr. 25'906'000.00 et le plus important, les routes communales et génie civil pour Fr. 33'435'000.00. Entre eux, ces 3 types d'investissements pèsent pour Fr. 73'506'000.00 ou 67% des investissements totaux envisagés pour ces 5 prochaines années. Des choix pragmatiques devront être faits afin d'éviter le surendettement planifié à la fin de ce plan quinquennal. À ce stade, il n'est pas inutile de rappeler le gel des investissements à hauteur de Fr. 10'000'000.00 par année qui avait été évoqué ces dernières années par le Conseil communal, inquiet de l'évolution de l'endettement liée aux investissements futurs et de leur impact inévitable à terme sur les coûts de fonctionnement. Nous sommes clairement arrivés à un stade où ces réflexions doivent maintenant être considérées sérieusement et devenir une réalité.

Comme cité précédemment, les plans financiers successifs mettent en évidence des tendances alarmistes qui ne se réalisent pas toujours. La prudence reste toutefois de mise et ce ne sont pas les incertitudes liées au nouveau projet de réforme de la fiscalité des entreprises (PF17) qui va démentir ces propos. Si l'on admet que cela représenterait une diminution de recettes fiscales de l'ordre de Fr. 4'200'000.00 par année pour la Ville de Bulle, montants qui ne sont pas considérés dans le plan financier 2019 - 2023, la situation est réellement inquiétante. Tous ces éléments restent pour l'instant subjectifs, mais il est certain que nous allons devoir en tenir compte et faire face à des difficultés supplémentaires ces prochaines années. La Commission financière ne peut que rejoindre le Conseil communal lorsqu'il préconise, comme mentionné dans son message, un contrôle budgétaire soutenu et des décisions d'investissements mûries. C'est donc forte de cette volonté affichée que la Commission financière travaillera à l'avenir avec le Conseil communal sur les prochains budgets. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle ouvre la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Madame Elodie Surchat** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues, C'est avec un grand intérêt que le groupe PS-Les Verts a pris connaissance du plan financier 2019 - 2023. En effet, ce plan permet de se faire une idée de la vision à moyen terme développée par la commune et des projets qui seront mis en œuvre d'ici la fin de la législature. Il montre donc également quels domaines ou projets ne seront pas mis en avant durant cette législature, et ce parfois malgré les promesses de campagne ou la volonté claire émise par la population au moment des élections.

Le groupe PS-Les Verts s'étonne donc des montants peu conséquents prévus à titre d'investissement pour l'embellissement de notre ville. Le réaménagement du centre-ville est un point central qui devait être traité durant cette législature, comme cela a été répété à de nombreuses occasions, notamment lors de séances du Conseil général. Ce thème, l'aménagement et les espaces verts et de convivialité, a été le

fer de lance des dernières élections. La triste mine de la Grand-Rue par exemple, avec le défilé des enseignes qui ne s'arrête plus, confirme qu'il est urgent d'agir et de s'en donner les moyens. Pourtant, le plan des investissements montre que ce thème central ne sera vraisemblablement pas au programme de la présente législature. Le plan financier confirme l'attitude attentiste de la Commune, l'Exécutif ayant déjà laissé entendre qu'il souhaitait effectivement attendre de voir quel sera l'impact de la nouvelle gare, malgré le fait que la Commission d'aménagement, par exemple, ne partage pas ce point de vue. Il semble de plus que la volonté de la population, mise en lumière lors des élections, est de rendre plus convivial notamment le centre-ville, d'y prévoir des espaces piétons, d'y réduire le trafic et d'améliorer la convivialité des espaces de rencontre tout en en créant des nouveaux. Si l'on faisait avancer ce dossier durant cette législature, comme promis par de nombreux élus, nous devrions certes trouver un nouveau thème phare pour la prochaine campagne. Mais il semble qu'il y aurait assez à faire et que notre Ville le mérite.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Surchat et demande au groupe PLR s'il souhaite intervenir. Tel n'étant pas le cas, elle passe la parole au groupe PDC/PVL.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a pris connaissance du plan financier 2019 - 2023 qui suit la tendance des plans des années précédentes. Les résultats sont meilleurs que projetés l'année passée mais les montants des investissements nets passent de 90 à 110 millions de francs, la dette s'envole et le degré d'autofinancement s'effondre.

Ce plan financier nous préoccupe, non au niveau des résultats qui sont déficitaires mais raisonnables, mais bien à cause des montants des investissements prévus. Même si cette projection ne représente pas obligatoirement ce qu'il se produira, il s'agit tout de même d'une planification du futur. En effet, la situation est déjà peu rassurante, mais elle le devient encore moins quand on pense à certains éléments qui sont pour l'heure flous voire inconnus et qui apparaîtront sans doute d'ici à 2023, tout du moins partiellement. Nous en avons relevé quelques-uns :

- La nouvelle réforme fiscale des entreprises PF17 entraînera, selon les estimations, une diminution de Fr. 4.2 millions des revenus sur l'imposition des personnes morales ;*
- L'adaptation de la Caisse de Pension de la Ville, à laquelle un montant conséquent devra être alloué ;*
- Le centre sportif de la Gruyère, auquel la Commune de Bulle devra amener une participation ;*
- Un réaménagement du centre-ville demandé par bon nombre de citoyens et un éventuel parking souterrain.*

La menace d'une hausse du taux d'imposition des personnes physiques est bien réelle. Pour éviter d'arriver à cet extrême, il faudra être très rigoureux et critique dans l'élaboration des prochains budgets ainsi que dans la priorisation des investissements futurs. Il faudra se souvenir de la limite d'investissement de 10 millions de francs par année. De plus, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à faire avancer au maximum de ses possibilités des projets d'importance, comme la zone industrielle de la Prila, bien que dans ce cas-là la marge de manœuvre ne soit pas grande, mais qui permettraient de compenser le manque à gagner lié à PF17.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et demande si le groupe UDC souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle demande si d'autres interventions sont souhaitées ou si le Conseil communal souhaite répondre à l'une ou l'autre des interventions.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur le plan financier 2019 - 2023 et passe au point suivant.

* * * * *

3. Budget 2019 (voir document annexé)

L'entrée en matière pour le budget étant acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, **Madame la Présidente** s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** propose de procéder, dans un premier temps, à la discussion générale du budget 2019, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera ensuite sur l'ensemble du budget des investissements 2019. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'examen du budget de fonctionnement par chapitre, puis au vote de celui-ci dans sa globalité.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Syndic.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur J. Morand, Syndic**, intervient en ces termes :

« Madame la Présidente,

Comme déjà dit lors de la présentation du plan financier, je souhaite que Monsieur R. Girard, Vice-Syndic, présente directement les investissements. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et passe la parole à **Monsieur Raoul Girard, Vice-Syndic**, Responsable du dicastère Economie et Finances.

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, vous me permettrez de dire quelques mots dans cette entrée en matière du budget 2019.

Il y a deux volets très différents comme toutes les années : le fonctionnement et les investissements.

Au niveau du fonctionnement, nous devons considérer cet exercice comme un exercice de transition puisqu'il pourrait être le dernier avant la réforme de la fiscalité des entreprises.

Un budget 2019 avec au final un déficit de Fr. 1'176'170.00 qui représente 1 % des recettes effectives, ce n'est certes pas parfait, mais ce ne sont de loin pas des prévisions catastrophiques, au contraire. Je rappelle qu'il y a quelques années, nous craignons le pire en imaginant le budget 2019 qui est le premier à supporter une année scolaire entière du CO de Riaz, dont Bulle paie une bonne partie. Au final, nous constatons une augmentation des charges de Fr. 1'200'000.00 concernant ce CO de Riaz, alors qu'une augmentation de Fr. 3'000'000.00 était attendue, donc autant dire que ce cap 2019 passe facilement cette étape.

Par contre, l'exercice budgétaire est toujours aussi périlleux et même si vous m'avez déjà entendu à plusieurs reprises faire cette description de notre marge à disposition, je me permets de la refaire avec les chiffres du budget 2019.

On part toujours du montant des recettes, soit Fr. 135'366'280.00, auquel il convient d'enlever les imputations internes, Fr. 14'520'300.00, donc Fr. 120'845'980.00 de recettes effectives. De ce montant, il faut retrancher Fr. 51 mio de dépenses liées, pour lesquelles il n'y a pas de marge de manœuvre, Fr. 1,2 mio de la péréquation des ressources, Fr. 19 mio les foyers, Fr. 22 mio pour les autorités et le personnel, Fr. 1,5 mio pour les intérêts et plus de Fr. 7,3 mio pour les amortissements. On était parti d'un chiffre de Fr. 135 mio et il en reste Fr. 18 mio, soit 15 % des recettes effectives. C'est avec ces Fr. 18 mio que nous traitons des objets qui intéressent la population et le Conseil général. Or, avec ces Fr. 18 mio, vous n'avez pas encore déneigé, décoré les ronds-points et encore moins mené une politique sportive ou culturelle ou de la jeunesse. Vous constatez que la marge à disposition est faible. Cela doit nous rendre attentifs lorsqu'il y aura moins de rentrées fiscales ces prochaines années.

L'autre élément marquant de ce budget 2019, c'est le niveau exceptionnel des investissements de Fr. 25'318'000.00, au net, sans l'eau et l'épuration, dépensés l'année prochaine. Notre marge d'autofinancement avoisine les Fr. 6 mio. Vous comprendrez que la Ville de Bulle devra lever, ce qui est assez exceptionnel, Fr. 19 mio l'an prochain.

Certains investissements vous seront présentés tout à l'heure par mes collègues. Je relève toutefois l'investissement le plus spectaculaire de l'année prochaine, déjà voté par le Conseil général, à savoir les travaux de la route de Riaz et Château-d'En-Bas qui vont durer plus d'une année.

Il s'agissait de considérations d'entrée en matière; je m'arrête ici. A moins que vous ayez des questions particulières, je ne reviendrai pas sur des éléments plus précis concernant le budget de fonctionnement et comme déjà dit, mes collègues présenteront les demandes de crédits d'investissements.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Girard pour ces explications.

Elle cède la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le budget 2019 qui nous est présenté, bien que déficitaire à hauteur de Fr. 1'176'170.00, peut être considéré comme maîtrisé. Le déficit attendu n'est pas anodin mais il représente moins de 1% des recettes corrigées des imputations internes. Il faut se rappeler que cette année 2019, avec la première année complète d'exploitation du nouveau CO de Riaz, préfigurait le début d'une période difficile avec une perte de Fr. 3'541'807.00 telle que mentionnée dans le plan financier présenté l'année dernière. Nous en sommes donc loin avec le résultat annoncé au budget 2019. Les charges liées pour le Cycle d'orientation, nettement moins importantes que prévues, contribuent en grande partie à ce résultat, certes déficitaire mais qui reste acceptable. Il ne s'agit toutefois que d'un répit comme je le mentionnerai plus tard dans mes conclusions. Les incertitudes sont grandes et il est dès lors capital de rester vigilant, d'être prudent dans la gestion du patrimoine communal, de rester raisonnable dans la priorisation des investissements et de faire preuve de rigueur dans la gestion des coûts d'exploitation.

1. Investissements

Les divers objets proposés totalisent un montant d'investissements nets, subventions, participations et prêt déduits, de Fr. 11'905'000.00 en comparaison des Fr. 26'115'000.00 au budget 2018. Nous avons mentionné l'année dernière qu'une grande partie de ces investissements 2018 auraient un impact sur plusieurs exercices, notamment sur l'année 2019. Compte tenu des objets proposés au budget 2019 et des investissements antérieurs, ce sont Fr. 27'688'000.00 d'investissements nets qui sont intégrés au budget 2019 contre Fr. 13'083'000.00 au budget 2018, ou Fr. 25'318'000.00 si l'on exclut ceux concernant l'eau et l'épuration, respectivement Fr. 9'544'000.00 pour le budget précédent. Le poids des investissements relatifs aux réaménagements routiers explique en grande partie l'envolée de ces investissements. Nous sommes loin de l'objectif de plafond d'investissements annuels de 10 millions souhaité par le Conseil communal dans les derniers plans financiers, montant plafonné afin de limiter la détérioration de l'endettement. Le respect de cette stratégie de planification des investissements restera le meilleur moyen pour ralentir la forte augmentation de l'endettement projeté dans le plan financier 2019 – 2023. Même si les taux d'intérêts actuels restent faibles et attractifs ces prochaines années, la situation financière restera sensible et nécessitera une attention particulière quant à la planification des investissements indispensables à réaliser.

2. Budget de fonctionnement

En excluant les imputations internes qui ne sont ni des charges, ni des produits mais des refacturations entre les divers dicastères, les charges de fonctionnement budgétisées se montent à Fr. 122 millions contre Fr. 119 millions au budget 2018, soit une augmentation de Fr. 3 millions ou 2,5%.

Au niveau des recettes, ces dernières ont également augmenté, de Fr. 2,6 millions (2,2%), pour un total de Fr. 120,8 millions contre Fr. 118.2 au budget 2018, d'où une altération du résultat budgétisé 2019 de Fr. 400'000.00 par rapport au déficit présenté au budget 2018.

Voici maintenant quelques points qui ressortent de notre analyse :

- o La revue des budgets avec les Conseillers communaux s'est déroulée le 26.11.2018. Les Conseillères et Conseillers ainsi que Monsieur Uldry ont répondu aux questions et demandes de précision posées par la Commission financière; certaines informations complémentaires nous ont été communiquées séparément.

- o Il existe des écarts plus ou moins importants entre les charges et les produits des divers dicastères dont certains sont compensés par un montant équivalent ou proche dans une autre rubrique. Les explications qui nous ont été données pour les plus importants sont claires et explicites. Nous n'en citerons que quelques-uns, les plus significatifs pour illustrer nos propos :

Le compte 219.310.00 Economat scolaire. L'augmentation de Fr. 76'000.00 est liée à l'accroissement du nombre de classes ; actuellement, ce sont 2'100 élèves qui fréquentent l'école primaire. Petit rappel suite à la décision du TF et des directives de la DICS, ces frais ne peuvent plus être facturés aux parents. Dans le même registre, un montant de Fr. 155'000.00 de subventions cantonales est budgétisé, même si le Grand conseil fribourgeois n'a pas encore validé le montant, pour couvrir en partie les frais restant à la charge de la Commune, notamment la diminution de recettes de Fr. 139'700.00 constatée dans le compte 219.433.04 « Recettes camps et manifestations scolaires ».

Le compte 219.318.02 « Transports scolaires en ville » augmente de Fr. 202'200.00. Conséquence de la nouvelle loi scolaire, des charges qui étaient préalablement comprises dans

les charges liées ne sont donc plus facturées et expliquent en partie cet écart pour Fr. 118'000.00. En outre, des coûts supplémentaires engendrés pour résoudre le problème de la dépose des élèves par les parents pour les élèves de 1 à 4H expliquent aussi cet écart à hauteur de Fr. 110'000.00, uniquement pour la période allant de septembre à décembre 2019.

Bien que l'augmentation des coûts des comptes de la rubrique 212 « Cycles d'orientation » soit moins importante que prévue, elle reste néanmoins conséquente à hauteur de Fr. 1'200'500.00 pour des coûts annuels de Fr. 11,5 millions. Toutefois, elle est minimisée par une compensation des charges financières sur les annuités payées ces dernières années pour le CO de la Tour-de-Trême, compensation provenant de la différence entre les intérêts calculés et ceux effectivement payés.

Les comptes de la rubrique 723 relatifs à l'assainissement des décharges font ressortir une augmentation nette de Fr. 82'500.00 par rapport au budget 2018 compte tenu des subventions fédérales de 40% et cantonales de 30%. Finalement, ce sont 30% qui restent à la charge de la commune pour l'assainissement de ses 12 décharges dont le plus gros du travail est fait selon les indications transmises par le Conseil communal.

- o *Sans tenir compte des coûts pour la gestion des foyers qui doivent en principe être couverts par les recettes, les salaires se montent à Fr. 16,1 millions et représentent une augmentation de Fr. 927'000.00 ou 6,1% par rapport au budget 2018 qui n'augmentait quant à lui que de 2,6% ou Fr. 378'400.00.*

Cette augmentation, qui se décompose entre des coûts liés aux revalorisations et paliers pour 1,2% et 4,9% pour les mutations, est sensiblement plus importante que ces dernières années. Elle est justifiée par divers engagements rendus nécessaires par l'évolution structurelle et organisationnelle de la Commune, notamment dans l'administration (communication), pour les services techniques, dans la police, pour l'accueil extrascolaire et pour le service d'entretien. Compte tenu du contexte, cette évolution semble raisonnable aujourd'hui mais nécessite toutefois une attention particulière afin d'éviter tout engagement qui ne s'avérerait pas absolument indispensable.

- o *Les charges liées augmentent de Fr. 1 million par rapport au budget 2018 pour atteindre un montant total de Fr. 51,5 millions. Comme dit précédemment, la principale explication de cette augmentation réside dans l'exploitation du nouveau CO de Riaz pour une année complète alors qu'il n'était intégré que pour 4 mois dans le budget précédent. Les recettes liées quant à elles restent plutôt stables à Fr. 12,9 millions et présentent une légère diminution de Fr. 50'900.00 par rapport au budget 2018.*
- o *Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 5,5 millions en comparaison des Fr. 5,2 millions rapportés au budget 2018, soit une augmentation d'environ Fr. 300'000.00. Malgré l'impact toujours positif des amortissements extraordinaires effectués ces dernières années, ce poste augmente toujours et reflète bien l'impact réel des investissements sur les comptes de fonctionnement.*
- o *Comme pour le budget précédent, le remboursement de prêts et des taux d'intérêts toujours très attractifs ont eu pour effet une diminution de la charge d'intérêts qui est passée de Fr. 1'697'000.00 au budget 2018 à Fr. 1'550'000.00, soit une nouvelle diminution de Fr. 147'000.00 contre Fr. 193'000.00 rapportée au budget 2018. Même si les taux d'intérêts restent bas ces prochaines années, il faudra s'attendre, à l'avenir, à une augmentation de ces*

charges compte tenu des emprunts importants à faire, nécessaires pour financer les investissements futurs.

- o Globalement, les impôts ont augmenté de Fr. 1,9 million pour atteindre le montant de Fr. 74,4 millions par rapport aux Fr. 72,5 millions inscrits au budget 2018. Cette amélioration provient essentiellement des impôts sur les personnes morales qui augmentent de Fr. 1,4 million. Les impôts sur les personnes physiques s'améliorent quant à eux de quelque Fr. 300'000.00 alors que les autres impôts font ressortir tous ensemble une amélioration de Fr. 200'000.00.

Considérations générales et conclusions

Dans le contexte actuel, la perte proposée par le budget 2019 est tout à fait raisonnable, ce d'autant plus si l'on se réfère aux dernières prévisions du dernier plan financier. Le développement de notre agglomération et les investissements très importants en infrastructures, routières notamment, auront des conséquences importantes dans le futur. Ce développement imposera tout naturellement une amélioration des besoins en transport public qui aura inmanquablement un impact sur les coûts de fonctionnement. La nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises, le projet « PF17 », fait planer le spectre d'une diminution importante des recettes fiscales. Bien que ces dernières devraient être compensées par une amélioration de l'économie, les incertitudes découlant de cette vision sont très grandes et rendent ce scénario difficile à mesurer. L'impact négatif pour les communes, bien que difficilement appréciable à l'heure actuelle sera très compliqué à gérer.

L'entrée en vigueur, en principe en 2021, de la nouvelle norme comptable « MCH2 » va complexifier la gestion du patrimoine communal mais aura le mérite d'amener davantage de transparence. L'application de ces nouvelles normes permettra, de par la réévaluation des biens patrimoniaux, de constituer des réserves qui pourront être utilisées pour compenser des amortissements supplémentaires. En outre, les bénéfices devront être portés en augmentation du capital mais pourront être utilisés pour absorber d'éventuelles pertes futures. Compte tenu de tous ces éléments, certes subjectifs pour certains, et comme le montre bien l'évolution du plan financier 2019-2023, seule une gestion intelligente des investissements ainsi qu'une planification attentive de ces derniers et une gestion scrupuleuse des dépenses de fonctionnement permettront de minimiser les pertes futures et d'éviter un risque majeur de surendettement à moyen terme.

La Commission financière remercie l'ensemble des Conseillers communaux pour leur disponibilité et la précision de leurs explications. À l'heure où la question des dépenses et notes de frais des élus est particulièrement sensible, la collaboration avec le Conseil communal est bien réelle comme le montre, si besoin était, la confirmation donnée par notre grand argentier à la Commission financière que les Conseillers n'ont pas de carte de crédit et qu'ils reçoivent un forfait annuel pour leurs dépenses. Cette ouverture d'esprit et cette transparence sont d'autant plus importantes au regard des challenges qui nous attendent. Nous continuerons à veiller au respect des budgets, tant de fonctionnement que des investissements, notamment quant à la priorisation de ceux-ci. Un grand merci encore à Madame Chantal Prin et Monsieur Christophe Uldry pour l'aide appréciable qu'ils fournissent à la Commission financière par leur engagement et les compléments d'informations qu'ils apportent.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2019. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport. Elle passe la parole aux groupes politiques.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Madame Carole Fritschi** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PS-Les Verts a analysé le budget 2019 avec attention et a pris acte du déficit prévu de Fr. 1'176'170.-. Si ce montant est important, notre groupe est toutefois soulagé qu'il soit moins élevé que ce qui avait été prévu dans le plan financier 2018-2022.

Avec un déficit d'un peu plus de Fr. 1 million, ce budget 2019 de la Ville de Bulle doit même être considéré comme satisfaisant. Bien sûr, il s'agit d'un déficit. Mais avec un excédent de charges d'un pourcent des recettes effectives, celui-ci ne doit pas représenter une situation inquiétante. De souvenir, un tel déficit entre dans les meilleures situations que l'on nous ait présentées ces dernières années.

Comme l'a rappelé Monsieur Girard dans son introduction, ce budget est un exercice de transition. Le projet de réforme fiscale adopté par le Grand Conseil il y a quelques jours engendra des défis d'une toute autre difficulté. Le Conseil communal se devra de tout mettre en œuvre pour assurer ses missions malgré la baisse programmée des recettes sur les personnes morales. Le groupe PS-Les Verts sera extrêmement attentif à ce que cette baisse d'impôts octroyée aux entreprises ne pénalise pas les citoyennes et les citoyens de notre ville.

Si le budget 2019 ne nécessite pas de grands commentaires au niveau du fonctionnement, il en est tout autre au niveau des investissements. Avec près de Fr. 28 millions de dépenses nettes, ces investissements représentent tout de même un record en la matière. La Ville de Bulle n'est pas connue pour avoir une marge d'autofinancement extraordinaire. Avec un cash-flow d'environ Fr. 6 millions, on comprend bien que ces investissements seront en grande partie financés par l'emprunt. La dette devrait donc fortement augmenter durant cette année.

Cependant, notre groupe ne met pas en doute les bienfaits de la plupart de ces investissements. Notre ville grandit à un rythme que peu de communes connaissent. Une croissance doit être accompagnée et c'est en cela que des investissements doivent être considérés comme souhaitables, voire nécessaires.

C'est donc dans un sentiment mitigé, de soulagement pour 2019 et d'inquiétude pour l'avenir, que le groupe PS-Les Verts acceptera le budget de fonctionnement 2019, tout en remerciant le Conseil communal et son responsable des finances, Monsieur Raoul Girard, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Philippe Dupasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur Le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le budget de fonctionnement 2019. Ce budget a été approuvé à l'unanimité dans notre groupe.

Nous nous satisfaisons de ce budget qui prévoit un déficit à hauteur de Fr. 1'176'170.00, jugé acceptable, surtout si on le met en relation avec le total des recettes de Fr. 135'366'280.00.

Nous tenons à féliciter le Conseil communal pour ce budget et la maîtrise des charges non liées.

Cela ne doit toutefois pas inciter la Commune à faire preuve d'un trop grand optimisme pour l'avenir. Les défis seront nombreux ; on peut citer l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises et l'augmentation prévisible constante des charges liées.

L'endettement brut pronostiqué de Fr. 217 mio pour 2023 qui ressort du plan financier est vertigineux et aura un impact intenable sur le budget de fonctionnement de par les amortissements obligatoires et la charge d'intérêts, étant entendu que ces investissements devront en grande partie être financés par l'emprunt.

La plus grande prudence dans l'utilisation des deniers publics devra être de mise. Nous demandons qu'un échelonnement des investissements sur un plus grand nombre d'années soit réalisé et que des priorités claires soient établies.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité le budget 2019.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Dupasquier pour son intervention, puis passe la parole au groupe PDC/PVL.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a analysé le budget de fonctionnement 2019 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

Le résultat de ce budget prévoyant un déficit de Fr. 1'176'170.00 peut être considéré comme bon au vu des plans financiers des années précédentes. En effet, 2019 a toujours été annoncé comme le cap après lequel les années difficiles s'enchaîneraient. Mais cette année encore, on ne peut qu'être satisfait du budget présenté. Tout comme l'année passée, les charges de fonctionnement ont augmenté, mais les recettes suivent la même tendance. Grâce à une bonne anticipation au niveau du CO de Riaz, les charges budgétisées pour les CO ont diminué de Fr. 1.8 mio, alors que ce poste était considéré depuis quelques années comme une des causes principales des mauvais résultats annoncés.

En lien avec l'actualité, nous notons que les dédommagements des Conseillers communaux sont compris dans le traitement du Conseil communal. Les charges de l'Exécutif se montant à Fr. 801'900.00 sont d'ailleurs identiques à 2018.

Mais, ce bon résultat ne doit pas occulter le montant des investissements qui est budgétisé en 2019. En effet, ce soir nous devons nous prononcer sur presque Fr. 12 mio d'investissements dont une partie sera étalée sur les années à venir. En 2019, ce sont Fr. 25 mio d'investissements nets que la Commune devra supporter. Nous ne pourrons pas continuer ainsi chaque année. Des mesures devront être mises en œuvre, comme par exemple, cette fameuse limite de Fr. 10 mio.

Le groupe PDC/PVL salue le travail du Conseil communal ainsi que de l'Administration et approuve le budget 2019 de la Commune de Bulle.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Sébastien Bossel** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC a attentivement pris connaissance du budget 2019 qui prévoit une nette péjoration des finances communales, puisqu'il annonce un déficit de plus d'un million de francs, il est vrai, lié principalement au nouveau CO.

D'une manière générale, le groupe UDC estime que les investissements qui nous sont soumis sont tous très onéreux et se demande s'ils sont vraiment indispensables, respectivement s'il n'aurait pas été possible de mieux contrôler les coûts des différents éléments à réaliser. A cet égard, nous regrettons que le Conseil communal ne propose toujours pas de mesures concrètes et efficaces d'économie.

Au vu de cette situation financière, le groupe UDC se demande également avec quel deniers la Commune pourrait financer un Exécutif de professionnels. Toutefois, elle admettra le budget qui lui est proposé.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget puis passe à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

* * * * *

3.1. Budget des investissements

3.1.1. Réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Suite au postulat de Monsieur Philippe Dupasquier de décembre 2017, le Conseil Communal estimait lui aussi que ces toilettes méritaient un assainissement. Nous avons donc inscrit un montant d'étude au budget de fonctionnement 2018 et nous nous permettons de vous présenter ce soir le montant définitif pour cette réfection complète qui comprend les toilettes hommes et dames du rez-de-chaussée ainsi que les toilettes dames du premier étage.

Dans cette réfection complète, il y a notamment la modification de tous les sanitaires, de la ventilation, ainsi que des flux d'air, revêtement de sol, plafonds, le tout pour répondre aux normes sanitaires, de mobilité réduite actuelles, ainsi que la gestion du diagnostic amiante. Bien évidemment, des mesures seront prises par étapes pour éviter une fermeture. La création d'un local à langer pour les familles y est également projeté.

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 365'000.00 pour le réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention.

Elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

L'assainissement des toilettes publiques est nécessaire, notamment afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le projet a fait l'objet d'une étude réalisée par un bureau de la place. La Commission financière a obtenu le devis général établi par ce dernier, document qui détaille les divers CFC dont le total correspond au montant du crédit demandé à +/- 15%. Nous relevons que le projet est davantage un réaménagement tel que décrit dans le message plutôt qu'un simple assainissement. Etant donné l'importance du crédit demandé et du pourcentage d'incertitude qui découle d'un devis qui reste encore à peaufiner, nous demandons au conseil communal de tout mettre en œuvre afin de respecter ce dernier et d'en minimiser l'impact financier.

De fait, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit pour un montant total de Fr. 365'000.00 pour le réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet et passe la parole à Monsieur Philippe Dupasquier.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Philippe Dupasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la suite donnée à son postulat. Nous sommes satisfaits de la réponse apportée et nous nous réjouissons de voir prochainement l'Hôtel de Ville doté de toilettes publiques conformes aux standards de notre époque.

Nous relevons néanmoins le coût projeté élevé de ces travaux et recommandons dès lors au Conseil communal de procéder scrupuleusement à des offres comparatives pour en diminuer le coût final.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Dupasquier pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent s'exprimer.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 3 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 365'000.00 pour le réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle.**

* * * * *

3.1.2. Travaux de modernisation de l'abri PC du Cabalet (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Construit en 1984, l'abri PC du Cabalet est utilisé par les compagnies de protection civile, mais aussi pour un usage communal lors de diverses manifestations organisées en ville, plus particulièrement celles de grande ampleur (notamment, la dernière en date, la Fête fédérale des tambours et fifres).

Les fonds des contributions de remplacement dont disposent les communes doivent être utilisés pour la réalisation des places manquantes dans les abris. Dans tous les cas, préalablement à la dépense, leur utilisation requière l'autorisation du service de la protection de la population et des affaires militaires.

Le Conseil communal souhaite rénover cet abri PC, car il est nécessaire de le faire rapidement au vu de l'état actuel insalubre et du fonds communal à disposition.

Le fonds se monte avant utilisation au 30 septembre 2018 à environ Fr. 1'730'000.00. Le solde non utilisé devra être reversé fin 2022 sur le compte de l'Etat de Fribourg destiné à la protection civile. Il est donc judicieux d'en profiter avant.

Le Conseil communal souhaite préserver la mise à disposition de l'abri PC pour une utilisation en temps de paix, pour que les sociétés puissent en bénéficier lors de manifestations en ville. La capacité d'accueil est de 190 personnes.

Le poste des Fr. 320'000.00 sur un total de Fr. 2'050'000.00 représente la part à charge de la Commune de Bulle.

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit brut de Fr. 2'050'000.00 pour les travaux de modernisation de l'abri PC du Cabalet, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 790'000.00 et un prélèvement sur le fonds pour la construction des abris PC de Fr. 940'000.00.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention.

Elle cède la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

Le besoin de réaliser des travaux d'entretien et de modernisation importants pour continuer à utiliser cet ouvrage est clairement mis en évidence par le message transmis par le Conseil communal. En outre, des subventions importantes se montant à Fr. 1'730'000.00 seront perdues si ces travaux, pour un total de Fr. 2'050'000.00, ne sont pas réalisés d'ici à la fin 2022.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 2'050'000.00 pour les travaux de modernisation de l'abri PC du Cabalet, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 790'000.00 et un prélèvement sur le fonds pour la construction des abris PC de Fr. 940'000.00. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention puis demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

- ✎ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 2'050'000.00 pour les travaux de modernisation de l'abri PC du Cabalet, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 790'000.00 et un prélèvement sur le fonds pour la construction des abris PC de Fr. 940'000.00.

* * * * *

3.1.3. Ecole de la Léchère : raccordement au CAD, rénovation des façades et modernisation de la place de jeux des écoles enfantines (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Je n'ai pas de complément d'information au message qui vous a été remis. Ces différents travaux sont nécessaires et c'est la raison pour laquelle le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 490'000.00 pour le raccordement au chauffage à distance (CAD), la rénovation des façades et la modernisation de la place de jeux de l'école de la Léchère.

Je suis bien entendu à disposition pour toute éventuelle question. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

L'investissement pour le raccordement au CAD, compte tenu de la dénonciation de la convention avec le centre professionnel cantonal et parce que les travaux d'introduction ont déjà été réalisés, est de facto indispensable. Les travaux pour la rénovation des façades sont également nécessaires pour un bâtiment terminé en 2001 et pour éviter que les dégâts deviennent encore plus importants, au-delà de l'aspect strictement visuel. La vétusté de la place de jeux justifie l'investissement au même titre que le remplacement des postes d'eau équipés de linges par des distributeurs fixes de papier, ceci pour des questions d'hygiène.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 490'000.00 pour le raccordement au chauffage à distance, la rénovation des façades et la modernisation de la place de jeux de l'école de la Léchère. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson puis demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Hervé Aubert** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues.

Lors de la lecture de ce projet, un aspect me paraît important d'être pris en compte.

Sous le point 2.4. de ce document, il est mentionné que les équipements sanitaires vont être modifiés pour des raisons d'hygiène, car l'état actuel ne répond plus tout à fait aux exigences et que ce seront des essuie-mains en papier qui seront installés. Sachant que ce système génère du gaspillage, il serait préférable de choisir plutôt des sèche-mains par exemple à air pulsé pour les endroits qui le permettent. C'est plus économique sur le long terme et meilleur pour l'environnement.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Aubert pour cette intervention.

Pour répondre à la dernière intervention, **Monsieur David Seydoux** explique que le choix s'est porté sur un système de distributeurs de papier en rouleaux. La première raison est qu'il y a 70 lieux qui doivent être équipés de nouveaux essuie-mains et notamment toutes les salles de classe, les salles de logopédie, salles ACT-AC. Or, les systèmes à air pulsé font beaucoup trop de bruit pour être installés dans des classes. D'autre part, il faut savoir que ce type d'appareils coûtent, pour 70 pièces, entre Fr. 110'000.00 et Fr. 160'000.00 d'investissement. Même le coût de fonctionnement serait plus élevé que le renouvellement des fournitures de papier. Pour toutes ces raisons, le choix s'est porté sur un système de distribution de papier en rouleaux. C'est le moins onéreux et le système est déjà existant sur d'autres sites scolaires.

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et demande si quelqu'un souhaite la parole. Tel n'étant pas cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 490'000.00 pour le raccordement au chauffage à distance, la rénovation des façades et la modernisation de la place de jeux de l'école de la Léchère.**

* * * * *

3.1.4. Concours d'architecture pour la Maison du patrimoine et de la culture – agrandissement du bâtiment du Musée gruérien – Bibliothèque (voir message en annexe)

Madame la Présidente salue les élèves de 11H du CO de La Tour-de-Trême qui étaient présents et qui s'en vont.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Permettez-moi de prendre quelques minutes. Tout d'abord, je me permets de vous rappeler quelques éléments qui ne se trouvent pas explicitement dans le message que vous avez reçu concernant cet objet.

Le Musée gruérien est un acteur incontournable, un pôle de compétences et de références reconnu, au niveau local, régional et même national.

Quelques chiffres : en 2018, plus de 110'000 personnes ont fréquenté notre musée-bibliothèque communal dont 23'000 entrées pour le musée. Il s'agit d'un record absolu depuis 2012. On ne peut que se féliciter – et féliciter l'équipe en place – que l'année du centième anniversaire de la création de l'institution coïncide avec une pareille affluence.

Le musée et la bibliothèque sont une porte d'entrée vers le patrimoine, vers l'histoire de la région, vers nos archives, vers les réseaux scientifiques les plus performants de notre temps. Mais c'est aussi l'accès à la lecture pour tous. La bibliothèque permet un accès quasi gratuit à la presse, aux périodiques, à l'information avec une offre dont la richesse n'a pas d'équivalent dans la région.

Cet accès à la lecture et à la culture doit aussi intégrer les nouvelles données de notre ville : 109 nationalités différentes coexistent et représentent un défi nouveau pour le musée-bibliothèque qui doit devenir la maison de la culture et des cultures de la ville d'aujourd'hui et répondre également à cette réalité interculturelle.

Le musée et la bibliothèque de 2018 disposent, pour l'essentiel, d'infrastructures pensées au milieu des années 70, inaugurées en 1978 (il y a 40 ans), lorsque la Ville de Bulle comptait 7'500 habitants et la Tour-de-Trême 2'300. Aujourd'hui, notre musée-bibliothèque est le principal pôle culturel de compétences pour une Ville de 23'000 habitants, pour une région de plus 50'000 personnes.

Certes, des adaptations ont été effectuées au cours des ans. Un agrandissement de la bibliothèque a été réalisé en 2001 ainsi qu'une refonte complète de l'exposition permanente en 2012. Pourtant, les infrastructures de base, l'accueil, les sanitaires, le coin cafétéria, les vestiaires, les locaux administratifs, l'ascenseur, les porte-parapluie et même les cendriers n'ont pas évolué d'un iota. Je ne parle pas des réserves, des locaux d'archives, de la climatisation que même un esquimau n'achèterait pas.

Vous avez toutes et tous déjà fréquenté un musée de la même importance que le Musée gruérien dans d'autres villes et, force est de constater que nous ne sommes plus aux normes, que ce soit sur le plan sécuritaire ou pour répondre aux exigences du numérique et même pour le service à la personne. L'accueil d'un groupe de 50 individus arrivant en bus crée des difficultés en terme d'accueil, malgré tout le soin mis par le personnel pour répondre aux attentes du public.

Lors des visites proposées dans le cadre du 100^e, plus de 250 personnes de l'Intyamont ont répondu à l'invitation du Musée. Ce soir-là, comme à d'autres occasions durant l'année en cours, il a fallu beaucoup de compréhension de chacun pour assumer une telle affluence.

Beaucoup d'entre vous ont participé à la visite de fin mars 2018 organisée pour les membres du Conseil général. Vous avez pu vous rendre compte des conditions sommaires dans lesquelles travaillent les collaboratrices et collaborateurs, vous avez vu les locaux inadéquats utilisés comme ateliers de restauration d'objets, vous avez constaté les couloirs encombrés, et j'en passe.

Le crédit d'étude de concours demandé vise à doter le musée-bibliothèque des infrastructures nécessaires pour devenir un lieu d'étude, un lieu de consultation, un lieu d'accueil et de réception afin de servir de carte de visite à notre Commune. Bref, un lieu de culture adapté aux nécessités de notre temps.

Enfin, rappelons l'exceptionnelle situation du musée, sur l'avenue de son fondateur, à proximité directe du centre historique, du château et des jardins de la cité. Ce cadre remarquable est aussi une exigence de qualité pour le projet pour lequel un crédit d'étude est demandé. Il s'agit de répondre à des besoins internes à l'institution mais aussi de satisfaire aux exigences d'un environnement privilégié.

En ce qui concerne le contenu du projet, vous avez reçu tous les éléments dans le message du Conseil communal qui vous a été transmis.

En conclusion, pour paraphraser Victor Hugo, je vous dirais que « La plus grande récompense » pour un politique qui s'occupe de culture, « c'est d'avoir l'occasion de continuer à faire plus. »

C'est ainsi que le Conseil communal vous propose d'accepter le crédit d'étude demandé.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Wyssmueller pour cette intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Les besoins de mettre en valeur ce nouveau projet de Maison du patrimoine et de la culture passent par un agrandissement du bâtiment actuel du Musée gruérien afin d'améliorer l'accueil du public de la bibliothèque et du musée. Ces travaux permettront aussi d'améliorer et de réaménager les espaces de travail pour le personnel et devraient répondre aux normes actuelles quant aux accès et celles liées aux énergies, chauffage et climatisation. Ils permettront aussi de continuer l'exploitation du bâtiment dans de bonnes conditions et donneront une visibilité à tous les services présents dans cette Maison du patrimoine et de la culture. Bien que le montant soit important, il semble correspondre aux tarifs pratiqués pour de tels concours d'architecture. En outre, cette solution permettra d'optimiser le choix du meilleur projet. La Commission financière recommande toutefois qu'une notion de prix maximum soit intégrée dans le cahier des charges afin de limiter les risques de dérapage financier lors de la réalisation du projet.

En considération des faits précités, la Commission financière préavise favorablement la demande de ce crédit d'investissement de Fr. 350'000.00 pour le concours d'architecture relatif à l'agrandissement du Musée gruérien – Bibliothèque. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Charles-Henri Brandt** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, chers Conseillers communaux, chers Conseillers généraux,

En tant que membre de la Commission du musée, il est important que le Musée gruérien et la bibliothèque de Bulle puissent pérenniser leur mission. Depuis 20 ans, notre population n'a cessé d'augmenter. Cette institution a dû s'adapter à l'offre et à la demande.

Cependant, elle joue un rôle évident dans notre Commune, lieu d'échange, de culture, de conservation et de documentation. Les chiffres ont déjà été cités auparavant par Monsieur N. Wyssmueller.

Mais pensons à demain ! En s'agrandissant, elle pourra répondre aux besoins de notre population croissante, de tous les jeunes en milieu scolaire et universitaire, des familles, des aînés, des lecteurs, des personnes à mobilité réduite et des visiteurs.

Accepter ce crédit pour la future maison du patrimoine et de la culture donnera lieu à un projet architectural. Celui-ci devra dans tous les cas évoluer avec les synergies du centre-ville. Il prendra en compte l'importance patrimoniale au voisinage du château médiéval et devra tirer profit des espaces verts qui l'entourent (le Cabalet, les jardins de la Cité...).

Pour conclure, cette future bâtisse suscitera l'intérêt des Bullois et de tous les Gruériens par sa disponibilité, son confort et son esthétisme.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brandt pour cette intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent s'exprimer.

Au nom du **groupe PS-Les Verts, Monsieur Serge Castella** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers Collègues,

Comme nombre d'entre nous, vous avez participé à la visite du musée qui nous avait été proposée en début d'année. Et vous avez pu constater l'exiguïté de locaux à disposition de cette institution, exiguïté par ailleurs inversement proportionnelle à l'enthousiasme et à l'engagement des personnes qui y travaillent. Aussi leur devons-nous des locaux dignes de cet engagement. Avec l'équipe en place, le musée ne cesse, en effet, de se renouveler, de se remettre en question et d'évoluer afin de répondre au mieux aux tâches qui lui sont confiées : à nous de participer à cet élan en acceptant la demande de crédit qui nous est faite. Celle-ci répond d'ailleurs à une telle évidence qu'il serait vraiment incongru de la refuser. Notre musée entretient la mémoire de notre ville et de notre région de façon remarquable : nous devons à la sauvegarde de notre patrimoine de le garder vivant et dynamique. Les travaux envisagés répondront également à la demande des nombreux utilisateurs de la bibliothèque et des étudiants qui y trouvent un lieu de travail.

Nous espérons d'ailleurs que les professionnels du musée seront activement associés au projet d'agrandissement afin que les futurs locaux répondent au mieux à leurs réels besoins.

Je terminerai par évoquer les amis du musée, eux aussi extrêmement actifs. Nous sommes certainement nombreuses et nombreux dans cette salle à en être. Or, lorsqu'un ami nous tend la main, nous ne la refusons pas.

C'est pourquoi, le groupe PS-les Verts acceptera à l'unanimité la demande de crédit qui nous est faite. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Castella et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe UDC, Monsieur Alain Jaquet** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Le bâtiment du Musée gruérien, c'est un fait, prend de l'âge et nous pensons qu'une rénovation est nécessaire. Certes la population bulloise et environ s'agrandit, mais tout le monde n'est pas forcément intéressé par les musées et les bibliothèques.

Nous pouvons lire dans le descriptif de ce point que chaque année, quelque 110'000 personnes entrent dans le bâtiment, mais seuls 15'000 à 20'000 visiteurs parcourent les expositions, ce qui représente 13 à 18 % seulement qui s'intéressent à l'art ou la culture. Ce chiffre est vendeur, car selon le journal « La Gruyère » du 6 décembre, c'est la première année depuis l'ouverture que cela se produit, alors dire que c'est chaque année, il ne faut pas généraliser non plus.

Il est dit également qu'il pourrait accueillir le public du parc du Cabalet ; vu la fréquentation actuelle du parc, nous doutons que ces personnes soient compatibles avec les gens fréquentant les musées. Mais peut-être pourront-ils profiter des casiers à bagages et de la cafétéria.

Nous pouvons lire que des espaces de travail modulables ainsi que des ateliers de peinture, menuiserie et probablement des laboratoires pour les chercheurs seront construits. Les normes de sécurité en vigueur obligent aujourd'hui que ce soit des professionnels qui utilisent de telles machines, alors nous ne pensons pas que ce soit un endroit idéal pour ceci.

Avec l'agrandissement de la bibliothèque, en sachant que Bulle en dispose déjà de quatre et que deux sont en prévision dans les futures écoles, nous pensons qu'il faudra revoir la stratégie de déploiement de celles-ci.

Nous constatons également que dans le montant alloué pour les honoraires du jury, avec Fr. 95'000.00, il ne sera pas difficile de trouver des juges.

Au vu du cahier des charges et des demandes mentionnées dans ce descriptif, à l'heure où nous devons faire des économies, nous nous inquiétons déjà sur le montant total de la construction de cette « Maison du Patrimoine et de la culture ».

Nous pensons que ce n'est pas nécessaire d'avoir un immeuble luxueux, mais surtout pratique.

C'est pourquoi la majorité du groupe va refuser ce point.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jaquet pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 41 oui, 6 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour le concours d'architecture relatif à l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien – Bibliothèque.**

* * * * *

3.1.5. Tennis Club Bulle : prêt sans intérêt et participation à la rénovation des courts de tennis (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Johanna Gapany** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Tout d'abord, je vous prie de nous excuser pour une erreur qui s'est glissée dans le message. On parle bien de tennis, cependant le prêt n'est pas accordé au Centre de tennis mais au Tennis Club Bulle.

La situation du tennis est un peu spécifique et je la rappelle ici : le Tennis Club bénéficie d'un DDP et 4 courts ont été financés d'abord par la Ville en 1981, puis 4 autres ont été financés par le club en 1983. C'est un club dynamique qui évolue, qui entraîne et forme de nombreux jeunes et qui est un atout pour notre Ville.

Dans ce contexte, deux projets ont été présentés au Conseil communal. D'abord le premier, en septembre 2015, qui était une sorte de toilettage. Il a été retiré en automne 2017 pour laisser la place à une

rénovation complète qui est présentée dans le message, la durée de vie du premier projet n'étant pas suffisante au vu de l'investissement.

Le présent projet est devisé à Fr. 550'000.00 et il vous est proposé de le financer à hauteur de Fr. 200'000.00 par la Ville, Fr. 220'000.00 par un prêt remboursable sur 15 ans (la durée de vie est estimée entre 20 et 30 ans) et au final par un prélèvement sur le fonds de réserve alimenté chaque année par le Tennis Club ainsi qu'un apport de la Loterie romande.

Je suis évidemment à disposition pour vos questions et vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière note que la réfection de ces courts est nécessaire et planifiée depuis 2015. Compte tenu du montant initialement prévu de Fr. 85'000.00 qui avait une durée d'utilisation assez courte, le choix de refaire l'ensemble des 8 courts pour un montant certes plus important mais avec une durée de vie de plus de 20 ans nous paraît plutôt judicieux. Le financement étant partagé avec un prêt sans intérêt au Tennis Club Bulle, remboursable sur 15 ans, nous considérons que cet investissement est raisonnable et répond à un besoin réel.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 420'000.00 pour le financement de la réalisation des courts du Tennis Club Bulle, sous la forme

- d'un versement d'une participation de Fr. 200'000.00 et*
- de l'octroi d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 15 ans, de Fr. 220'000.00 »*

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 420'000.00 pour le financement de la rénovation des courts de tennis du Tennis Club Bulle, sous la forme**

- du versement d'une participation de Fr. 200'000.00**
- de l'octroi d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 15 ans, de Fr. 220'000.00.**

[Monsieur Y. Bosson s'absente]

* * * * *

3.1.6. Réfection de la piscine communale (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Johanna Gapany** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

La réfection de la piscine communale est déjà discutée depuis plusieurs années, tant l'investissement est nécessaire pour notre ville et, soyez certains, nous avons à cœur de vous proposer un projet de qualité, durable et efficient en termes d'entretien.

Suite à la validation du crédit d'étude par le Conseil général en 2017, nous avons adjugé le mandat au groupement BLK et avons constitué une commission de bâtisse avec des collaborateurs du service technique, des personnes du terrain et des Conseillers généraux. Je remercie déjà tous les membres de cette commission. Le travail n'est pas terminé, mais votre engagement a été des plus précieux jusqu'à ce jour. Avec cette commission, nous sommes allés visiter une piscine à Uetendorf qui présentait les mêmes caractéristiques que la nôtre. Cette visite a dû nous permettre de faire les bons choix, notamment au niveau de la technique et des matériaux.

Le projet présenté répond aux objectifs et aux nombreuses normes en vigueur.

Revenons un instant sur les changements qui ont dû être envisagés :

- *Mettre aux normes les bassins et les bâtiments, y compris pour les personnes à mobilité réduite ;*
- *Adapter la longueur des bassins pour les rendre homologables. La longueur n'est pas indiquée sur les plans mais ce sera bien 50 m ;*
- *Séparer la fosse de plongeon pour la sécurité des nageurs ;*
- *Revêtir les bassins avec l'Inox, ceci en raison de la durée de vie (30 ans minimum), de la bonne récupération possible des matériaux, de la bonne concurrence des fournisseurs et des références de ce type de revêtement en Suisse et dans la région ;*
- *Aussi, il a été question de déplacer la buvette pour soulager l'entrée et augmenter la sécurité sur la route adjacente.*

Durant cette phase d'étude, nous avons été confrontés au manque de surface de détente par rapport à la surface de nage et les mesures suivantes résultent de ce constat, à savoir:

- *Démonter les bâtiments du côté du chemin de Halage (EST) ;*

[Monsieur Bosson reprend sa place]

- *Mieux répartir les visiteurs sur les espaces de détente en déplaçant la pataugeoire sur l'Ouest de la parcelle ;*
- *Aménager les bâtiments sur le 2^{ème} étage avec une surface en terrasse (+ 880 m²).*

Nous n'avons pas économisé le papier pour vous donner autant d'éléments que possible et je ne vais pas non plus économiser ma salive au vu de l'investissement qui vous est soumis, alors je viens encore sur certaines décisions :

- *L'emplacement reste le même, pour ses atouts d'abord, pour des raisons de coûts ensuite : on doublait les coûts en construisant ailleurs, sans parler de l'indisponibilité de terrains (15'000 m²) ;*

- *L'isolation des bassins n'est pas envisagée et ne l'est généralement pas dans les piscines publiques, car le gain solaire est supérieur à la déperdition au niveau des parois ;*
- *La couverture thermique a dû être abandonnée car elle coûtait 350'000 à 400'000 francs pour être utilisée 2 mois par année. Une analyse énergétique a mis en lumière un rendement énergétique insuffisant par rapport à l'investissement ;*
- *Par rapport à l'approvisionnement en énergie, le chauffage à distance est maintenu : il est une énergie renouvelable et qui permet de fournir toute l'énergie nécessaire, contrairement aux panneaux solaires ;*
- *Les cabines en location à l'année ne seront plus proposées, car la demande est trop forte pour y répondre et nous n'avons déjà pas suffisamment de place. Nous proposerons une variante plus judicieuse, à savoir davantage de casiers à louer à la journée. De manière générale, tout a été entrepris pour exploiter pleinement le potentiel du site.*

Au niveau du budget

- *Le Conseil général a validé un crédit d'étude à Fr. 700'000.00. Ce crédit correspondait à une estimation de 10% du projet avec +/- 20% (max : 8.4 mio / min : 5.6 mio).*
- *Une demande de subventionnement a été faite auprès du canton mais sans succès : ils nous ont répondu qu'ils finançaient uniquement les sites couverts.*
- *L'AISG participera aux frais d'amortissement et d'intérêt. Pour l'étude, l'AISG participait à hauteur de Fr. 189'350.00 et pour le projet, nous comptons sur une participation de Fr. 98'5000.00 annuellement sur la durée de l'investissement.*
- *Le montant total sollicité est de Fr. 8'020'000.00, par emprunt.*

Voilà, sur cette note sérieuse mais sincère, je vous remercie pour votre écoute et suis volontiers à disposition pour toute question. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le projet proposé résulte du crédit d'étude validé par le Conseil général du 18 décembre 2017 et répond à divers besoins exprimés afin d'augmenter l'attractivité de la piscine, de répondre aux normes techniques et sportives ainsi que d'améliorer l'exploitation du restaurant. Il permettra en outre d'augmenter les surfaces de plages à disposition des usagers et de proposer de nouveaux vestiaires et davantage de casiers dans des bâtiments entièrement réaménagés. La Commission financière est consciente du montant significatif de cet investissement mais qui est nécessaire compte tenu de la vétusté des équipements et des installations actuelles.

Les changements apportés sont considérables mais ils offriront aux usagers un environnement neuf, agréable et fonctionnel qui répond aux besoins actuels des usagers de cette piscine communale.

La Commission financière préavis donc favorablement, à l'unanimité, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 8'020'000.00 pour la réfection de la piscine communale. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts, Monsieur Nicolas Repond** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Alors que les Sarinois s'écharpent depuis des années pour savoir laquelle des communes de l'Agglo fribourgeoise aura le privilège d'implanter un bassin olympique de 50 m sur son territoire, et toucher les 15 millions de subsides que l'Etat versera au vainqueur, la commune de Bulle avance, cavalier presque seul, sans subside de ce même Etat, pour réfectionner sa célèbre piscine communale, qui fête cette année ses plus que100 ans puisqu'elle date de 1918 ! Eh oui, Mesdames et Messieurs, notre piscine communale est plus que centenaire et apparemment plus ancienne que les célèbres bains de la Motta de Fribourg qui comptaient deux bassins à l'époque. A ce sujet, nous pouvons lire sur le site Fribourg/Freiburg Tourisme qu'en 1923 les bains de la Motta sont les premiers bains publics de Suisse à ne pas être construits sur les flots. Ces derniers étaient destinés à l'hygiène corporelle des ouvriers et des ouvrières, et les bassins étaient cachés derrière de hauts murs et sous constante surveillance. Un bassin pour les hommes et un bassin pour les femmes. A voir l'emplacement de notre très chère piscine communale, sise à la rue Pierre-Sciobéret, rue des ouvriers à une époque pas si éloignée que ça, je ne serais pas étonné que notre piscine était plus avant-gardiste que les bains de la Motta, puisqu'il n'y avait apparemment qu'un seul bassin au début et qu'il mesurait bien plus de 50 m, donc plus grand qu'un bassin olympique. Il est vrai qu'en Gruyère et à Bulle, nous avons toujours vu grand et surtout pour la communauté, c.à.d. un seul très grand bassin pour les femmes et les hommes, toutes et tous ensemble !

Pour revenir à aujourd'hui, ou plutôt à demain, notre Conseil communal nous propose un crédit pour la réfection de notre célèbre piscine plus que centenaire. Faisant partie de la commission de bâtisse de la réfection de la piscine avec mon collègue et camarade Martin Rauber, nous pouvons vous assurer que le projet qui vous est soumis est excellent. La commission, qui s'est réunie pour la première fois le 28 mai dernier, s'est déjà réunie à 10 reprises, dont la dernière fois aujourd'hui à 15h30. Etant des habitués des sous-commissions de chantier et des commissions de bâtisse, nous pouvons vous assurer que la commission de notre piscine communale est l'une des meilleures et des plus sérieuses auxquelles nous ayons eu la chance de participer.

Nous remercions ainsi tous ses participants pour leur professionnalisme et félicitons notre Conseillère communale Mme Johanna Gapany pour sa maîtrise du dossier et la bonne humeur qui règne en même temps dans cette commission. Le service technique de la Ville de Bulle et les architectes Blums et Latronico du bureau BLK arch+ing, responsables du projet, ne sont pas en reste puisqu'ils font un travail remarquable. C'est aussi grâce à toutes ces personnes que vous avez en vos mains une présentation aussi précise et motivée de la réfection de notre piscine communale. On oublie trop souvent l'importance de leur collaboration avec les services concernés, pour la bonne marche d'un tel projet.

Comme la présentation de cette demande de crédit est très complète, très bien présentée, et que vous l'avez toutes et tous lue, nous n'allons donc pas revenir sur tous ses points, d'ailleurs très bien expliqués. L'important est que ce crédit de 8'020'000 francs ne soit surtout pas dépassé. Et s'il pouvait être diminué par un soutien cantonal, ce ne serait pas de refus ! D'ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi le Canton a refusé, après que notre Commune en a fait la demande, de mettre la main à la poche pour ce crédit de réfection de notre piscine communale. En effet, nous pouvons lire à l'art. 8 de la Loi cantonale sur le sport :

¹ L'Etat soutient en priorité la construction d'infrastructures sportives destinées au sport scolaire. Il peut également soutenir la construction d'installations sportives de niveaux cantonal et national destinées au sport de loisirs et/ou au sport de performance.

Nous pouvons également lire à l'art. 8a, subventionnement de piscines :

¹ L'Etat octroie des subventions pour la construction de piscines au sens de l'article 8 al. 1, sous la forme de contributions non remboursables. Le montant des subventions est de 15 millions de francs pour une piscine de niveau intercantonal ou national (50 m) et de 6 millions de francs pour des piscines de niveau cantonal (25 m).

² Cette possibilité est limitée aux demandes, accompagnées de dossiers complets, déposées avant le 31 décembre 2025.

Mesdames et Messieurs, nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil d'Etat refuse de soutenir la réfection des bassins de la piscine communale de Bulle.

D'une part, le grand bassin passe d'une dimension non homologuée, jusqu'à présent, à une dimension de 50 m, homologuée bassin olympique, dans lequel des concours régionaux pourront avoir lieu. D'autre part, l'attrait touristique et loisirs de la piscine a aussi une importance régionale. Sans compter évidemment l'importance sociale qu'a une piscine communale durant la période estivale, période durant laquelle bien des familles à faible revenu, ou des familles qui ne veulent pas voyager à outrance, sont heureuses de pouvoir prendre l'air et le soleil, ainsi que s'ébattre dans les 4 bassins qui seront mis à disposition dans la nouvelle structure de la piscine communale.

Nous nous posons aussi la question suivante : comment l'Etat a-t-il pu distribuer plus de 25 millions de francs entre 2009 et 2014 pour les rénovations des remontées mécaniques de ce canton, principalement pour les sports d'hiver, alors qu'il rechigne à soutenir la réfection de bassins de natation ? Nous ne demandons ni la lune, ni même les 6 millions que pourraient obtenir une commune pour la construction d'un bassin de 25 m. Juste un soutien financier proportionnel et logique par rapport aux coûts des réfections des bassins, bassins de natation, dont presque tous les districts du canton sont d'ailleurs en manque et demandeurs. Nous rappelons à Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat que la natation est l'un des meilleurs sports pour la santé, si ce n'est le meilleur. Et quand les personnes le pratiquent en extérieur ou s'ébattent au soleil, elles emmagasinent en plus de la vitamine D, vitamine essentielle pour notre organisme qui en a bien besoin pour passer la période hivernale, comme maintenant. Sans compter que la natation coûte, sur le plan global (santé, accidents, etc...), moins cher que d'autres sports pratiqués dans ce canton.

De plus, lorsque les collègues députés Bonny et Jelk ont déposé en août 2017 la question « Quid des élèves sans cours de natation », la réponse du Conseil d'Etat, le 21 novembre 2017, a été claire : « Malheureusement, l'enseignement de la natation n'est actuellement pas réalisable partout dans des conditions idéales, du fait du manque d'infrastructures adéquates et du défi important que représente le financement de celles-ci ». Eh bien, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, sachez que la Commune de Bulle, et celles de la Gruyère aussi, puisqu'elles y participent proportionnellement par le biais de l'AISG, prennent les devants et osent ce défi, si important pour le bien de la population régionale, de réfectionner une piscine plus que centenaire, que toute la population régionale apprécie. De plus, comme pour le vieux chalet, cette piscine sera plus belle qu'avant, et surtout plus fonctionnelle.

Vous l'aurez compris, le groupe PS-Les Verts soutiendra à l'unanimité ce crédit pour la réfection de la piscine communale de Bulle, tel que présenté, soit pour un montant maximum de 8'020'000 francs. Comme vous l'aurez certainement aussi compris, le groupe PS-Les Verts demande au Conseil communal d'insister encore pour que le Canton et la DICS comprennent l'importance de la réfection d'un instrument si précieux, plus que centenaire et d'une utilité publique évidente, et ainsi de le soutenir financièrement. Nous ne le comparerons pas à un Stradivarius, mais vu le montant à déboursier, c'est tout comme !

Et de toutes les façons, sans réponse positive de l'Etat, nous n'aurons aucune peine à trouver plusieurs députés, rien que dans cette enceinte, pour déposer un nouvel instrument parlementaire cantonal adéquat, pour pallier ce manque de soutien financier réel de l'Etat, pour les bassins de natation dans ce canton.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Repond pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le sujet.

Au nom du **groupe PDC/PVL, Monsieur Firmin Esseiva** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues du Conseil général,

Le groupe PDC/PVL a pris connaissance et a analysé le crédit pour la réfection de la piscine communale et la réalisation impérative des travaux.

Pour ces raisons, le groupe PDC/PVL est favorable aux travaux de la piscine pour un coût total de 8'020'000 francs.

Au point 3.3 du message, le projet prévoit des terrasses de bronzage sur les toitures des bâtiments. Nous vous proposons de mettre des panneaux solaires ou photovoltaïques. En effet, notre soleil est plus intéressant et surtout moins nocif comme source d'énergie que comme source de bronzage. De plus, la Commune donnerait un exemple positif au niveau technologique et écologique.

Cette réalisation répond également à la demande de la population en proposant un espace réaménagé et optimisé pour le plaisir de tous. L'intégration des bassins complète harmonieusement cet espace.

Les sportifs sont satisfaits de la mise à disposition d'un bassin de 50 mètres avec 6 lignes de nage, pour les compétitions de niveau régional. Merci pour eux.

En conclusion, nous félicitons l'Exécutif pour la présentation de cet objet ; le groupe PDC/PVL accepte à l'unanimité le crédit demandé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Esseiva puis demande si les représentants d'autres partis souhaitent s'exprimer sur le sujet.

Au nom du **groupe PLR, et comme membre de la commission des sports, Monsieur Dominique Progin** intervient en ces termes.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues.

Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du message de très bonne qualité du Conseil communal concernant la demande de crédit pour la réfection de la piscine communale.

Le 18 décembre 2017, notre Conseil validait un crédit d'étude pour cette réfection et maintenant nous devons nous prononcer pour un crédit d'investissement d'environ 8 millions de francs.

Je ne reviens pas sur les détails cités par Mme Gapany et dont vous avez pu prendre connaissance dans le message mais je relève juste quelques points :

- La nouvelle configuration des bassins, bassin de plongeurs séparé, bassin de nage 50 m avec 6 lignes d'eau homologué pour les compétitions régionales, bassin moyen équipé d'un toboggan pour les enfants et le nouvel emplacement pour la pataugeoire, nous ont paru judicieux ;*
- Le choix d'un revêtement Inox, certes plus onéreux, assure une excellente résistance aux chocs, sa durée de vie est d'environ 30 ans et il est à 100% recyclable ;*
- La nouvelle réorganisation des bâtiments est judicieuse et le fait de rendre les toitures accessibles augmente considérablement la surface des plages ;*

- *D'autre part, et sans parler du coût, la Commune ne dispose d'aucun autre terrain pour la construction d'une nouvelle piscine et la mise en valeur du terrain actuel serait difficile au vu du passage en sous-sol de la H189.*

Au vu de ce qui précède et en espérant que le planning des travaux, de fin août 2019 à juin 2020, et que le montant du crédit accordé soient respectés, le groupe PLR accepte à l'unanimité l'octroi d'un crédit pour un montant total de Fr. 8'020'000.- pour la réfection de la piscine communale.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Progin pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à unanimité, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 8'020'000.00 pour la réfection de la piscine communale.**

* * * * *

3.1.7. Travaux de rénovation et remplacement d'équipements dans les foyers communaux (voir message en annexe)

Madame la Présidente donne la parole à **Madame Chantal Pythoud** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Vous avez pu prendre connaissance du message concernant ces objets. Il s'agit d'octroyer un crédit d'investissement de Fr 420'000.00 pour divers travaux de rénovation et de remplacement d'équipements pour nos EMS communaux. J'ai terminé. Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons pris connaissance des divers travaux de rénovation dont le plus important à hauteur de Fr. 200'000.00 pour la rénovation des façades du Foyer de Bouleyres dont les éléments préfabriqués datent de plus de 33 ans. Ces investissements nous paraissent raisonnables et nécessaires compte tenu de l'ancienneté des installations, des machines et du mobilier. Les diverses explications du message sont explicites et justifient ces derniers.

Pour l'ensemble de ces objets, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 420'000.00 pour divers travaux de rénovation et de remplacement d'équipements dans les foyers communaux pour personnes âgées. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson puis demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Comme ce n'est pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 420'000.00 pour divers travaux de rénovation et de remplacement d'équipements dans les foyers communaux pour personnes âgées.**

* * * * *

3.1.8. Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En l'absence de Monsieur Patrice Morand qui est à l'autre bout du monde, je vais présenter ce point.

Le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté et de la rue de la Porte-d'En-Bas fait partie des mesures d'accompagnement de la H189 et du plan d'agglomération 1.

Actuellement, il est nécessaire de faire ses travaux pour plusieurs raisons :

- Mise en zone 30 km/h, afin de reporter le trafic sur la H189 et ainsi éviter les nuisances subies par les riverains ;*
- Le nouveau quartier de Pra-Sud qui est en construction avec une nécessité de faire des trottoirs*
- La mise en conformité de l'arrêt de bus par rapport à la loi sur les handicapés et personnes à mobilité réduite ;*
- Réaménagement de la traversée de mobilité douce, continuité de la piste cyclable et voie piétonne.*

A noter que le giratoire ne fera pas l'objet d'importants réaménagements et qu'un revêtement phono-absorbant sera posé.

En complément, suite au mail envoyé à vous tous, il y a nécessité de procéder à ces travaux qui seront subventionnés à hauteur de Fr. 370'000.00 par Mobul et financés pour Fr. 220'000.00 par la participation de tiers, ce qui ramène à Fr. 810'000.00 le solde à la charge de la Ville de Bulle.

En conclusion, le Conseil Communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'400'000.00 pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté secteur sud, dont à déduire la subvention Mobul de Fr. 370'000.00 et des participations de tiers pour un montant de Fr. 220'000.00.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière relève que les travaux prévus sont à mettre en relation avec les mesures d'accompagnement de la H189 et du Projet d'agglomération de 1^{ère} génération. Il serait toutefois bon, notamment dans le contexte actuel des investissements importants à venir, de connaître précisément quels sont encore les investissements qui devraient être réalisés sous l'égide de ces mesures d'accompagnement de la H189 et quelles seraient les conséquences financières pour la commune s'ils n'étaient pas réalisés ou simplement retardés. La Commission financière prie donc le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions au plus vite. Cette demande ne remet toutefois pas en cause le bienfondé de ces investissements même si la question de l'obligation de les réaliser maintenant s'est posée.

Au vu de ces considérations, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.00 présentée par le Conseil communal pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté secteur sud, dont à déduire la subvention Mobul de Fr. 370'000.00 et des participations de tiers pour un montant de Fr. 220'000.00. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Monsieur Kubski** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers et chères collègues,

Le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté sur lequel nous devons nous prononcer ce soir est une nécessité à court ou moyen terme. Nous souscrivons au soin de respecter les directives de la Loi sur l'égalité pour les handicapés, à améliorer le passage des cyclistes et des bus et à poser un revêtement phono-absorbant. Cependant, le fait que ce réaménagement fasse partie des mesures d'accompagnement de la H189 et du projet d'agglomération ne doit pas constituer un oreiller de paresse sur lequel la Commune se repose en ne décrivant que trop peu la demande de crédit. En effet, le groupe PS-Les Verts regrette la pauvreté du message et le fait qu'il ait fallu que notre groupe demande des compléments d'information pour obtenir des plans satisfaisants et, surtout, l'information selon laquelle une subvention Mobul de Fr. 370'000.00 était attendue.

Par ailleurs, nous attirons l'attention de la Commune sur la dangerosité des trottoirs mixtes entre vélos et piétons, à l'heure où les vélos électriques peuvent atteindre une vitesse conséquente et deviennent une source de danger supplémentaires entre utilitaires du trottoir mixte. En conséquence, nous souhaiterions qu'un marquage au sol clair, voire une séparation stricte, distingue la partie du trottoir destinée principalement aux piétons de celle en faveur des deux-roues. Il serait regrettable que la Commune doive, dans les années à venir, modifier ces aménagements après la survenance d'accidents.

Cela étant, ce réaménagement serait bienvenu pour assurer une continuité des voies de mobilité douce et garantir un confort aux cyclistes, afin de créer des conditions-cadres pour que nos citoyennes et citoyens se sentent suffisamment en sécurité pour oser se rendre en ville de Bulle à vélo notamment.

Nous attirons également votre attention sur la nécessité, dans la conception des aménagements, d'assurer un maximum de présence de verdure et d'éléments d'architecture urbaine esthétiques et durables. Pour que les gens s'approprient ces lieux publics, il faut qu'ils s'y sentent bien et la présence du seul goudron uniforme n'est pas une solution.

Cependant, le groupe PS-Les Verts s'interroge sur l'opportunité d'effectuer ces travaux dans l'immédiat, alors que les besoins du futur bâti de la zone ne semblent pas encore définis. La priorité devrait être mise sur un crédit d'étude relatif au centre-ville, qui ne nous est pourtant pas soumis ce jour, ce que nous

regrettons fortement. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts, divisé, laisse la liberté de vote pour cet objet.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Kubski et demande si les représentants des autres groupes souhaitent s'exprimer.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Hervé Aubert** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Depuis un certain temps, il nous est rappelé que les années qui viennent ne seront pas « roses » et qu'il faut faire des économies.

Alors, à notre avis, il est temps de commencer à en faire et ce projet doit en faire partie.

Le plus étonnant, c'est quand même que suite à nos séances de préparation de ce Conseil général, nous recevions un complément de message à ce sujet avec des indications importantes. Une question : pourquoi est-ce que toutes ces informations ne figuraient pas dans le message initial ?

Mais nous pouvons vous dire que malgré tout, ces arguments ne nous ont pas convaincus :

- Rien ne mentionne qu'un délai est donné pour effectuer ces travaux avec les subventions ;*
- La chaussée n'est pas abîmée ;*
- Il existe des trottoirs de chaque côté de la route, donc la sécurité y est assurée ;*
- De plus, des mesures de dissuasion depuis le rond-point de la Migros font déjà leurs effets.*

Au vu de ce que précède, rien ne nécessite un changement immédiat. C'est pour cela que la majorité du PLR refusera l'objet.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Aubert et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe PDC/PVL, Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Une nouvelle fois, le Conseil Communal transmet au Conseil général un message très léger et très peu détaillé pour une demande de crédit tout de même conséquente de Fr. 1'400'000.00.

En effet, des subventions sont mentionnées mais aucun montant n'est articulé. Seul un plan de situation accompagne ce message qui décrit très mal pourquoi ces travaux doivent être exécutés rapidement. Le simple fait qu'il s'agisse d'une continuité de ce qui a été réalisé sur le tronçon de route précédent ne suffit pas à satisfaire le Conseil général.

Le message complémentaire transmis par e-mail éclaire notre lanterne. Nous comprenons qu'il s'agit de mesures liées au Projet d'agglomération PA1 subventionnées d'une part par Mobul et d'autre part par des tiers, le tout pour un montant de Fr. 590'000.00. Ainsi, les coûts à charge de la Ville ne sont plus que, entre guillemets, de Fr. 810'000.00.

Finalement, nous regrettons que ce message soit si peu vendeur et qu'il engendre de vives discussions qui auraient facilement pu être évitées en mettant un peu plus de bonne volonté dans l'élaboration du message.

Le PDC/PVL laisse la liberté de vote pour cet objet. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier et passe la parole à Monsieur Nicolas Pasquier.

« Madame la Présidente, chers collègues,

Dans notre Commune, on ne compte plus les trottoirs, espaces verts et pistes cyclables qui sont régulièrement ou ponctuellement squattés par des voitures y stationnant. Le Conseil communal connaît le problème mais tarde à y apporter une réponse.

Le projet de réaménagement soumis aujourd'hui laisse, sur une grande portion du tracé, la possibilité de stationner facilement sur le trottoir ou sur le trottoir mixte. Laisser parquer les véhicules sur les trottoirs est une attitude contre-productive avec les encouragements nourris par les autorités pour favoriser la mobilité douce. Cette pratique dénote aussi un manque de respect mutuel entre les différents modes de transport et diminue la convivialité des espaces de rencontre concernés.

Enfin, les voies de mobilité douce ne sont pas continues en raison d'une zone d'exposition de voitures.

Pour ces raisons, je refuserai le crédit.

Et j'invite le Conseil communal à prendre des mesures pour diminuer drastiquement ces squats et à proposer un nouveau projet pour rendre physiquement impossible le parage sur les trottoirs par les automobilistes et à assurer la continuité des voies de mobilité douce sur l'ensemble du tracé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Comme mentionné sous point 2 du message, ce projet fait partie des mesures d'accompagnement du PA1 subventionnées par Mobul. Il s'agit d'un investissement tourain qui a été étudié selon les principes retenus des MEP bullois pour les mesures d'accompagnement faits en 2005 déjà. La subvention attendue pour ces travaux, d'environ Fr. 370'000.00, n'est malheureusement pas indiquée au point 4. Cependant, l'entier du crédit doit être voté, sous déduction ultérieure des participations et subventions.

Le libellé de la demande de crédit est ainsi le suivant :

« En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1 400 000.00 pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté secteur sud, dont à déduire la subvention Mobul de Fr. 370 000.00 et des participations de tiers pour un montant de Fr. 220 000.00. »

Si le crédit est accepté, le montant à charge de la Ville serait de :

Total des travaux	Fr. 1'400'000.00
./. Subvention Mobul	Fr. 370'000.00
./. Participations de tiers	<u>Fr. 220'000.00</u>
Solde à charge de la Ville	Fr. 810'000.00

Si le crédit est refusé, il faudra de toute manière exécuter les travaux suivants :

- Pose d'un phonoabsorbant pour respecter l'Ordonnance sur la protection contre le bruit OPB :	Fr.	91'000.00
- Réfection du giratoire de la Porte-d'En-Bas (anneau de circulation et pavage) :	Fr.	130'000.00
- Aménagement de l'arrêt de bus pour respecter la Loi sur l'égalité pour les handicapés LHand :	Fr.	115'000.00
Total à charge de la Ville	Fr.	336'000.00

Pour la différence de prix de Fr. 474'000.00, ce tronçon de rue sera complètement remis à neuf, avec un aménagement cohérent de l'espace entre le domaine public et les nouvelles constructions qui s'érigent sur les terrains de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg. D'autre part, la zone 30 de La Tour-de-Trême sera prolongée jusqu'en limite de l'ancienne ville, le quartier du Prâ sera également mis en zone 30 et des pistes cyclables seront aménagées jusqu'au tronçon déjà réalisé (passage à niveau de la halte d'Epagny).

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, cette demande de crédit d'investissement n'est pas sortie du chapeau du Conseil communal cet automne. C'est un projet qui a été étudié en 2005 déjà. Si la Ville ne fait pas l'entier des travaux, nous devons quand même investir des montants conséquents.

De plus, il y a eu un concours pour l'aménagement des bâtiments qui sont en construction proches de cette route qui a déclenché cette demande d'aujourd'hui. Ces travaux et ces projets de construction ont été soumis à la Commission d'aménagement vu que des membres participaient au jury. Les travaux d'aménagement de cette route sont donc tout naturels et doivent se faire en même temps que la construction de ces bâtiments et les espaces verts qui aménagent et finissent, avec la zone d'arbres, l'espace qui relie l'espace de vie à l'intérieur de ces bâtiments construits. C'est une nécessité pour finaliser le projet.

Si ces travaux ne sont pas faits maintenant, ils ne seront pas faits avant longtemps. Or, parfois vous nous demandez plus de sécurité et là, alors que le Conseil communal veut faire une zone 30, faire des pistes cyclables pour la sécurité, elles ne sont pas assez sécurisées. J'ai de la peine à comprendre votre raisonnement.

C'est pourquoi au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter ce crédit tel que proposé et de voter cette demande de Fr. 1'400'000.00 au total. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général refuse, par 28 non, 17 oui et 2 abstentions, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.00 pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté secteur sud, dont à déduire la subvention Mobul de Fr. 370'000.00 et des participations de tiers pour un montant de Fr. 220'000.00.**

* * * * *

3.1.9. Remplacement de divers véhicules au centre d'entretien (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Johanna Gapany** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Une fois n'est pas coutume, le plan de remplacement des véhicules est appliqué et nous parlons pour 2019 de quatre véhicules à remplacer : pour les forêts, le génie civil, le déneigement et le balayage. Vous constaterez que tous ces véhicules ont cumulé bien des années et bien des heures de service et il est temps de les remplacer, pour s'éviter des frais de réparation disproportionnés. Au total, ça représente un crédit de Fr. 310'000.00 pour quatre véhicules.

Je suis évidemment à disposition pour vos questions et vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du souhait de la Commune d'acquérir divers véhicules pour le fonctionnement du Centre d'entretien. Ces investissements sont à considérer dans le cadre de la politique du plan de réinvestissement à long terme pratiqué depuis quelques années maintenant. Cette stratégie nous semble juste, permet de maintenir le parc de véhicules existants dans un bon état de fonctionnement et échelonne les investissements annuels à réaliser. Toutefois, compte tenu de la valeur initiale de ces véhicules et malgré leur ancienneté, il serait intéressant de connaître le sort réservé à certains d'entre eux et/ou de connaître le montant des reprises consenties, notamment pour le remplacement de la balayeuse dans le cas présent.

En effet, même si la question de son remplacement n'est pas contestée, le message ne fait pas état du coût de la nouvelle machine, ni du montant d'une éventuelle reprise qui n'a pas encore été entérinée même si un intérêt marqué existe de la part d'Espace Gruyère.

Malgré ce dernier point qui reste quelque peu lacunaire, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit d'investissement de Fr. 310'000.00 pour l'acquisition de ces quatre véhicules. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 310'000.00 pour l'acquisition de quatre véhicules pour le Centre d'entretien.**

* * * * *

3.1.10. Déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les Conseillers généraux,*

Le domaine de la Tioleire, qui comprend une habitation individuelle, une grange avec écurie, un poulailler, une porcherie et une fosse à lisier, a été acquis par la Ville de Bulle en 1992 en vue d'y implanter le futur centre sportif régional.

En 2012, le Conseil communal projetait de vendre la ferme, mais par souci de l'avenir du manège de Bulle, décidait de la conserver en prévision d'une éventuelle délocalisation.

Depuis 2013, la possibilité d'installer le nouveau centre sportif régional a été écartée, puisque prévu sur le site de la Ronclina.

En conséquence, le Conseil communal a examiné le postulat du Conseil général du 18 mai 2015, demandant la création d'un parc-agro urbain et a décidé de poursuivre les démarches nécessaires pour concrétiser ce parc.

Cette déconstruction, telle qu'elle vous est présentée, ne péjorera en rien la possibilité future d'une structure agricole pédagogique.

Il est donc nécessaire de déconstruire ces bâtiments et de garantir la sécurité des abords. Il n'est pas réaliste de devoir prendre ces mesures chaque fois de manière urgente comme nous avons dû faire par le passé, impliquant la responsabilité de la Commune.

Sur la base des éléments fournis, la Ville a pu évaluer le coût de travaux de l'ensemble des CFC, seules des investigations pour le diagnostic amiante et un éventuel assainissement ne sont pas compris dans le montant du crédit.

Le site sera réaménagé avec de la terre végétale et ensemencé pour permettre l'exploitation du domaine.

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 250'000.00 pour la déconstruction des bâtiments de la Tioleire

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

Le choix de maintenir le site en zone agricole et de continuer à envisager le développement du projet de parc agricole avec la plantation d'arbres paraît logique. Le maintien du site en zone agricole laisse malgré tout ouvert un certain nombre de possibilités pour l'exploitation de ce terrain. Toutefois, ce sont bien les aspects sécuritaires et financiers liés à la vétusté des bâtiments existants qui justifient l'investissement demandé. En l'état, les bâtiments, insalubres, doivent être rénovés et sécurisés tant ils présentent un risque d'accident important. Réaliser un tel investissement alors qu'aucun projet d'utilisation de ces bâtiments existe ne fait aucun sens. Le choix du Conseil communal apparaît dès lors comme la seule alternative sensée.

De fait, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité le crédit de Fr. 250'000.00 sollicité par le Conseil communal pour la déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Auguste Dupasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Le groupe PLR se soucie de l'avenir du site de la Tioleire comprenant aussi bien le domaine, les lisières de forêt et les bâtiments agricoles. Le groupe souhaite connaître l'avis du Conseil communal sur l'aménagement de ce site, que ce soit pour la production agricole, les zones écologiques, les lieux de détente et de promenade, les endroits didactiques et pédagogiques, etc.

Le groupe demande au Conseil communal d'effectuer une étude globale de toutes ces possibilités qui peuvent cohabiter et souhaite avoir un projet des intentions de la Ville de Bulle sur le futur de cet endroit magnifique.

Sur ces considérations et dans l'attente du résultat de cette étude, une majorité du groupe radical veut reporter ce crédit pour la déconstruction des bâtiments de la Tioleire et va refuser ce crédit pour le budget 2019. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Dupasquier pour cette intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur le sujet.

Au nom du **groupe PS-Les Verts, Monsieur Sébastien Lauper** s'exprime en ces termes.

« Madame la Présidente, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Dans le PAL de la Commune, on peut lire :

" La Tioleire : valorisation des constructions existantes

Une ferme et une maison de maître forment un ensemble le long de la route de la Forêt, dans l'exceptionnelle « clairière » de la Tioleire. Le but est de préserver cet espace en l'état.

Les fermes n'étant plus en activité, des réflexions doivent être entreprises afin de préserver ce patrimoine bâti (de faible valeur architecturale, mais de grande valeur paysagère et d'ensemble), déjà visible dans les années 1850 sur les cartes historiques.

En ce cas, un usage orienté vers le public et favorisant le contact avec l'agriculture resterait à développer. De nouvelles constructions ne sont pas envisageables.

Ce développement est prévu dans le cadre du plan directeur d'agglomération. Sa mise en zone se fera lorsque le besoin sera avéré et sur la base d'un projet. "

Si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions, nous demandons qu'une étude soit réalisée afin d'analyser les possibilités de développement de cette plaine en intégrant un périmètre suffisamment large au niveau géographique et englobant des thématiques telles que la pédagogie, l'éducation à l'environnement, l'agriculture, la biodiversité, la forêt, etc. Elle devra également apporter une réponse claire aux questions juridiques en lien avec l'aménagement du territoire. Nous pourrions ainsi définir ce qu'il est possible de faire, avec qui, et surtout pour quel montant, que ce soit au niveau de la rénovation ou de la construction d'un nouveau bâtiment, que du fonctionnement.

A partir de cette étude, nous pourrions, en connaissance de cause, nous projeter sur le destin de la ferme en relation avec la plaine et son environnement en général. Nous estimons que dès que nous aurons déconstruit la ferme et remis en état les terrains, la reconstruction sera fortement compromise. De plus des synergies, en cas de reconstruction, pourraient permettre de réduire les coûts de reconstruction.

Concernant la sécurité, s'il y a un problème d'effondrement, des mesures peu coûteuses pourraient être envisagées pour limiter l'accès. Il faut toutefois considérer que cette ferme est déjà visible dans les années 1850 et qu'à l'époque, nous ne construisions pas comme aujourd'hui.

Grâce à une telle étude, nous donnons toutes les chances de ne pas avoir de regrets sur des décisions prises et de nous permettre ainsi de développer et conserver cette plaine de manière optimale et réfléchie tout en respectant le paysage.

Le groupe PS-Les Verts refusera ce crédit de démolition et nous proposons au Conseil communal d'étudier de manière approfondie, avec un accompagnement par des personnes compétentes et concernées, bureaux spécialisés, pédagogues, Commissions d'aménagement et financière, les variantes possibles de valorisation de la ferme ou sa démolition. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Lauper pour cette intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent s'exprimer sur le sujet.

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur François Chardonnens** s'exprime en ces termes.

« Madame la Présidente, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Les discussions internes ont été vives sur le sujet. Clairement, d'un point de vue purement économique, il est raisonnable de détruire ces bâtiments vu leur vétusté. Par contre, d'un point de vue vision à long terme de développement harmonieux et durable, il est parfaitement incompréhensible d'agir dans une précipitation peu favorable à trouver une solution. Celle-ci passe très certainement par un partenariat public-privé et un concept général de biodiversité. La destruction de ce témoin du passé péjore largement les droits acquis, puisque ces bâtiments sont en zone agricole et ne pourraient être reconstruits que si une activité agricole viable y est prouvée. Au vu de la taille de la parcelle, ceci est illusoire. Elle devrait en plus

- Être située à proximité d'une zone à bâtir et/ou de l'exploitation pour favoriser le regroupement des bâtiments, en vue de limiter le mitage du territoire ;*
- Prendre en considération les caractéristiques du site (trames parcellaires, bâtiments existants, chemins existants, etc.) ;*
- S'intégrer harmonieusement dans le contexte bâti et non bâti alentour.*

Il est navrant de voir le peu d'entrain de nos autorités lorsqu'il s'agit de créer les bases éducatives d'un développement harmonieux et durable. Faire des routes oui, mais se soucier des problèmes d'un futur très chaud qui se rapproche à grand pas n'est pas à l'agenda. Actuellement, le citoyen a beaucoup payé pour du goudron et pas beaucoup pour un cadre de vie plus en harmonie avec les cycles naturels que nous devrions respecter. Cette déconstruction est effectivement un acte manqué qui laisse perplexe sur la volonté et la vision de nos autorités dans le développement durable de cette plaine.

Le groupe PDC/PVL laisse donc la liberté de vote sur ce sujet. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Chardonnens et passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui s'exprime en ces termes :

« Le Conseil communal a bien pris note de vos remarques et je me permets d'y apporter quelques compléments :

Actuellement le site de la Tioleire est en zone agricole, il n'est donc pas possible d'y faire autre chose que de l'agriculture, ce qui n'est pas la mission de la Commune, car la Commune n'est pas agriculteur.

Dans le cadre du développement d'un parc agro-urbain ou d'une ferme pédagogique, la Commune s'est nantie des préavis des Services de l'Etat (Service de l'agriculture et SeCA) qui sont défavorables et en l'état, contradictoires au vu de la zone agricole.

Il n'y a donc pas de possibilité de faire quelque chose avec les bâtiments tels qu'ils sont actuellement. La situation est dangereuse et engage la responsabilité de la Commune. Pour exemple, nous avons dû prendre des mesures urgentes l'année passée pour sécuriser les lieux à la veille de l'hiver.

En ce qui concerne la zone, dans le plan directeur d'utilisation des sols, il est fait mention d'une zone à bâtir à créer de la même grandeur que l'emprise des bâtiments actuels. La réflexion communale a bien été menée dans le sens des initiants d'un parc agro-urbain ou d'une ferme pédagogique, mais en l'état elle ne peut pas avancer en l'absence d'un projet.

Nous invitons donc les initiants à venir avec un bon projet, qui doit être finalisé et financièrement acceptable et abouti. C'est le projet qui définira les besoins de terrains, donc le nombre de mètres carrés à mettre en zone à bâtir ou d'intérêt général.

Le Conseil communal est à l'écoute et très ouvert pour étudier le projet. Dans ce cas présent, nous ne souhaitons pas encore attendre et engager des montants supplémentaires pour sécuriser les bâtiments.

Il ne s'est rien passé là-bas depuis 1992, soit 27 ans ; il est temps d'avancer et de prendre la décision de déconstruire, soit pour rendre cette surface à la nature ou pour y faire un bon projet. Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général refuse par 33 non, 14 oui, 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 250'000.00 pour la déconstruction des bâtiments du domaine de la Tioleire.**

* * * * *

Vote du budget des investissements 2019

Madame la Présidente ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du budget des investissements 2019 en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée et l'examen des projets d'investissements 2019 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, elle invite les Conseillers généraux à se prononcer sur l'ensemble du budget des investissements pour l'année 2019.

[Il est procédé au calcul de la correction à apporter au budget des investissements en raison du refus de deux demandes de crédit.]

Madame la Présidente soumet au vote le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 29'190'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 2'752'000, soit un total d'investissement net de Fr. 26'438'000.00.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 29'190'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 2'752'000, soit un total d'investissement net de Fr. 26'438'000.00.**

* * * * *

3.2. Budget de fonctionnement 2019

Madame la Présidente poursuit avec le budget de fonctionnement 2019.

Ni le Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière. Comme à l'accoutumée, **Madame la Présidente** propose de passer en revue le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget de fonctionnement dans son ensemble.

[Monsieur Ph. Dupasquier s'absente]

Chapitre 0 - Administration

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 1 - Sécurité publique

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 2 - Enseignement et formation

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 3 - Culture et loisirs

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 4 - Santé

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 5 - Affaires sociales

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 6 - Transports et communications

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 7 - Protection et Aménagement de l'environnement

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 8 - Economie

Madame la Présidente ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

[Monsieur Ph. Dupasquier reprend sa place]

Chapitre 9 - Finances et impôts

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

[Monsieur D. Seydoux s'absente]

Avant de passer au vote, **Madame la Présidente** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget de fonctionnement 2019. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion et soumet au vote le budget de fonctionnement pour l'année 2019 qui présente un total des charges de Fr. 136'542'450.00 et un total des revenus de Fr. 135'366'280.00, soit un déficit global de Fr. 1'176'170.00.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, le budget de fonctionnement pour l'année 2019 qui présente un total des charges de Fr. 136'542'450.00 et un total des revenus de Fr. 135'366'280.00, soit un déficit global de Fr. 1'176'170.00.**

* * * * *

4. Adoption du nouveau règlement sur le droit de cité communal (voir message en annexe)

*[Monsieur A. Dupasquier s'absente]
[Monsieur D. Seydoux reprend sa place]*

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

Suite à l'entrée en vigueur des modifications de la législation fédérale et cantonale sur les naturalisations, nous avons dû procéder à la mise à jour de notre règlement sur le droit de cité communal qui date du 14 décembre 2009.

La nouvelle loi fédérale sur la nationalité du 20 juin 2014 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Au niveau cantonal, la loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) ainsi que du règlement sur le droit de cité fribourgeois (RDCF) sont entré en vigueur aussi au 1^{er} janvier 2018.

Le présent règlement est applicable à toutes les demandes déposées dès le 1^{er} janvier 2018. Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil a envoyé à toutes les communes fribourgeoises un règlement-type. Le règlement qui vous est soumis est largement inspiré du règlement-type. Les principales modifications sont listées en page 1 du message. Les plus importantes sont les nouveaux articles 5 à 8 qui détaillent la procédure de naturalisation.

Je vous invite donc à adopter le nouveau règlement sur le droit de cité communal afin d'être en conformité avec les législations supérieures. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition en cas de question. »

Madame la Présidente remercie Madame Roth Pasquier pour son intervention.

Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Comme ce n'est pas le cas, elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale.

Madame la Présidente relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, elle ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement sur le droit de cité communal.

Etant donné qu'aucun amendement n'a été déposé, la lecture article par article n'est pas nécessaire mais quelqu'un peut la demander. Tel n'étant pas le cas, elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un ou l'autre des articles du règlement.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** passe dès lors au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité, soit par 46 voix** [Monsieur Auguste Dupasquier était absent lors du vote], **le nouveau règlement sur le droit de cité communal tel que présenté par le Conseil communal.**

Madame la Présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 littera f) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

[Monsieur A. Dupasquier reprend sa place]

* * * * *

5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Kirthana Wickramasingam, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets (voir message annexé)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier** qui, au nom du Conseil communal, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,

Pour compléter le message qui vous a été transmis, je vous donnerai les informations suivantes.

Dans son postulat, Madame Wickramasingam demande que le Conseil communal établisse un rapport sur l'engagement de la Ville de Bulle en faveur du développement durable. Comme elle le mentionne, la Commune est déjà engagée dans différents domaines, le plus connu étant sans doute celui de l'énergie.

Consciente de l'importance grandissante du développement durable dans la gestion des affaires publiques, la Commune a adhéré le 1^{er} février 2017 au Cercle Indicateurs, programme de l'Office fédéral de la statistique et de l'Office fédéral du développement territorial qui permet, sur la base d'indicateurs du développement durable, de faire un comparatif entre villes et cantons suisses.

Nous avons participé à notre 1^{er} relevé en 2017, ce qui ne nous permet pas encore d'avoir une vue de l'évolution de nos indicateurs. Cependant, une action concrète que nous avons mise en œuvre suite à ce premier relevé est la pose d'un hôtel pour oiseaux nicheurs sous le faîte du toit du bâtiment du Centranim en rénovation. Le Conseil communal a également décidé d'introduire dans ses MEP et PAD des éléments de quartier durable quand cela est possible.

Pour donner suite au postulat de Mme Wickramasingam, nous nous sommes renseignés auprès de différentes communes romandes de taille similaire à la nôtre qui se sont lancées dans cette démarche, comme Orbe, Fribourg, Renens, Vevey ou Yverdon. La situation est bien différente d'une ville à l'autre. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de faire un point de la situation et d'engager un mandataire externe pour établir un état des lieux et un rapport. Nous avons également pris contact avec la coordinatrice de Coord21, organisme romand qui regroupe 5 cantons et 29 communes.

L'opportunité d'attribuer le développement durable à un dicastère et d'engager un éventuel responsable de projet sera analysée après réception et analyse du rapport.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition. »

Madame la Présidente remercie Madame Roth Pasquier pour la présentation de la réponse du Conseil communal.

Madame Kirthana Wickramasingam, auteure du postulat, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Merci pour cette réponse. Je n'ai rien de particulier à dire par rapport à cela, si ce n'est que je prends note du mandat externe qui va être attribué cette année et je me réjouis de recevoir les conclusions de cette étude. »

Madame la Présidente remercie Madame Wickramasingam et ouvre la discussion en demandant si quelqu'un souhaite la parole.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal au postulat déposé par Madame Kirthana Wickramasingam, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le développement durable : demande de rapport et d'engagement d'un responsable de projets.**

* * * * *

6. Décision de transmission du postulat de Mme Pauline Varga, au nom du groupe PS-Les Verts, pour la mise à disposition de locaux au service des acteurs culturels de la région (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Pauline Varga, au nom du groupe PS-Les Verts, pour la mise à disposition de locaux au service des acteurs culturels de la région.

Elle demande à Madame Varga, auteure du postulat, si elle souhaite apporter un commentaire. Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 41 oui, 5 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Pauline Varga au nom du groupe PS-Les Verts pour la mise à disposition de locaux au service des acteurs culturels de la région.**

* * * * *

7. Décision de transmission du postulat de Messieurs Nicolas Pasquier et Yann Hofmann : Bulle "VilleVerte", pour des espaces verts de qualité (voir message annexé)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Messieurs Nicolas Pasquier et Yann Hofmann intitulé : Bulle "VilleVerte", pour des espaces verts de qualité.

Elle demande à Messieurs Nicolas Pasquier et Yann Hofmann, auteurs du postulat, s'ils souhaitent apporter un commentaire.

Monsieur Yann Hofmann s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Très succinctement, deux arguments supplémentaires pour vous motiver à transmettre le postulat en question :

- Premièrement, en ce qui concerne son image, Ecublens, première ville romande à s'être faite labélisée VilleVerte, a reçu de nombreux retours très positifs des citoyens, des politiques et des employés communaux ;*
- Deuxièmement, s'agissant de l'investissement nécessaire, il est important de noter que ce qui est entrepris pour VilleVerte est automatiquement pris en compte pour le label Cité de l'énergie.*

En espérant que vous réserverez un bon accueil à ce postulat, qui vise à promouvoir une belle qualité de vie à Bulle, je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hoffmann pour cette remarque, puis demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Malik Seydoux** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

La Ville de Bulle se situe au milieu d'un paysage magnifique! Elle est entourée de forêts, de collines, de pâturages, de montagnes et bien d'autres objectifs de balades paradisiaques. Depuis quelques années, un travail important de remise en valeur des espaces verts de notre belle ville a été lancé par notre Conseil communal et ses services. Les arbres importants sont répertoriés, de nouvelles zones vertes sont inscrites au plan d'aménagement, les parcs actuels sont repensés afin de satisfaire le plus grand nombre et de nouveaux parcs sont ouverts au public. Nous pouvons bien voir et sentir cette sensibilité lors des mises à l'enquête de nouvelles constructions ou lors de travaux de réaménagement ... il y a toujours un espace dédié à la verdure et aux rencontres.

Toutes ces réflexions, tous ces travaux n'ont pas attendu la mise en place d'un label administratif pour être lancés ! Non, c'est l'écoute des besoins et des souhaits de la population, c'est l'observation, c'est le partage d'expérience entre des villes de taille similaire, c'est le bon sens du personnel formé de notre commune qui est primordial.

Nous connaissons trop bien ces tableaux Excel à remplir, ces rapports sans fin à soumettre, ces questionnaires inutiles à rendre ... Enfin tout ce travail administratif qui éloignerait du terrain nos paysagistes ... Laissons-les s'occuper de nos arbres, planter de belles fleurs et nous mettre de la couleur plein les yeux. Ils sont compétents, ne leur mettons pas de nouvelles contraintes administratives coûteuses et chronophages.

Une labellisation coûte cher ! Même très cher ! Et il ne faut pas oublier les frais occasionnés pour son renouvellement. Quel en sera le bénéfice ? Vendre encore mieux notre belle ville pour attirer de nouveaux citoyens ? Est-ce bien cela que nous souhaitons ?

Pour toutes ces raisons, et car nous n'avons pas attendu ce label pour avoir des espaces verts de qualité, le groupe PLR vous propose de refuser ce postulat. »

Madame la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte par 27 oui, 19 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Messieurs Nicolas Pasquier et Yann Hofmann intitulé : Bulle « VilleVerte », pour des espaces verts de qualité.

* * * * *

8. Election d'un scrutateur-suppléant du groupe PLR en remplacement de Monsieur Nicolas Charrière

Lors de la séance du 8 octobre dernier, Monsieur Nicolas Charrière, scrutateur-suppléant du groupe PLR, a été élu scrutateur. Il convient donc d'élire un nouveau scrutateur-suppléant.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, chef du groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de vous présenter Mme Emmanuelle Favre Gende au poste de scrutatrice-suppléante.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet pour sa présentation.

Par principe, **Madame la Présidente** demande s'il y a d'autres candidatures ou si le scrutin de liste est requis.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** proclame

Madame Emmanuelle Favre Gende élue scrutatrice-suppléante du groupe PLR

et la félicite pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein du Bureau.

[Applaudissements]

* * * * *

9. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Monsieur Grégoire Kubski** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Il s'agit d'une proposition visant à modifier l'art. 68a al. 1 du Règlement du personnel communal en ce sens :

« Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur a droit à un congé de paternité de dix jours ouvrables » (contre cinq auparavant).

Ceci est motivé comme suit :

La naissance d'un enfant est une étape importante d'une vie. Une grande majorité des pères d'aujourd'hui souhaitent avoir un rôle actif et assumer leurs responsabilités dès la naissance de leurs enfants. Mais cela est uniquement possible si on leur donne cette chance en leur accordant ce temps. La phase entourant la naissance est le moment déterminant pour l'édification de la relation entre le père et l'enfant, pour l'instauration des compétences paternelles et l'engagement de chacun des parents au sein du noyau familial. Les mères sont trop fréquemment laissées à elles-mêmes et doivent trop souvent prendre seules la responsabilité pour le nouveau-né dans les jours suivant sa naissance. Ceci, malgré le fait qu'elles doivent encore récupérer des bouleversements physiques et psychiques de la naissance. Un congé paternité élargi permettrait ainsi d'accueillir l'enfant au sein du foyer en présence des deux parents et de pouvoir vivre pleinement ces moments uniques de la vie, tout en bénéficiant du soutien actif du père dans ces moments charnières.

Actuellement, les cinq jours dont bénéficient nos employés communaux sont de l'ordre du symbolique et il semble nécessaire que cette Ville se tourne vers l'avenir et anticipe de manière assumée les changements de notre société.

Il faut savoir qu'en Europe le congé paternité est devenu la norme et que la Suisse est à la traine. A titre d'exemple, les couples suédois se partagent équitablement 480 jours, soit deux mois pour chacun, onze à se répartir, avec une prise en charge par l'Etat de près de 80 % du salaire pendant les 390 premiers jours et une couverture partielle pendant les 90 derniers jours. En Suisse à ce jour, les tractations vont bon train au Palais fédéral pour accorder un congé paternité de deux semaines, soit de 10 jours ouvrables, en contre-projet indirect à l'initiative déposée demandant 4 semaines de congé paternité. Dans le canton de Fribourg, des communes telles que Fribourg ou Matran ont déjà augmenté à dix le nombre de jours du congé paternité.

Les institutions publiques se doivent de montrer l'exemple pour que la société civile suive, et ce dans l'intérêt de notre société. Si la Ville de Bulle adoptait un tel congé paternité, cela constituerait un pas décisif, qui encouragerait les pères à se consacrer à leur ménage et donnerait l'exemple à suivre aux entreprises régionales pour le bien-être des familles fribourgeoises.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Kubski et prend acte du dépôt de sa proposition, laquelle sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Elle demande s'il y a d'autres propositions.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

La parole n'étant pas demandée, elle passe aux résolutions.

C. Résolutions

Madame la Présidente constate qu'aucune résolution n'a été déposée avant la séance, elle passe donc directement à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question 1 :

Madame Thérèse Anatrà Luchinger, pour le groupe PDC/PVL, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, Jeudi dernier, le journal La Gruyère a révélé que le Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire de Bulle a voulu dispenser la coopérative, dont il est le secrétaire, d'engager une procédure de demande de permis. Il s'agit de la transformation de la Laiterie Moderne, située au centre-ville, qui est non seulement un bâtiment protégé en tant que bien culturel mais également un édifice emblématique qui représente le passé rural de la région. Dégrader ce bâtiment, c'est abîmer irrévocablement un témoin de notre culture et de nos racines.

Si cette affaire ne concerne pas directement le Conseil général, car le Préfet déterminera les responsabilités et les sanctions légales à l'encontre des gens concernés, il est par contre légitime de se demander comment de tels agissements ont été tolérés par le service technique, respectivement le Conseiller communal en charge de l'aménagement. Et ce quand bien même nous n'imaginons pas qu'il y ait eu une volonté délibérée de tricher avec la loi.

Alors que le service technique veut faire appliquer rigoureusement le nouveau PAL avant même son approbation par la DAEC, parfois à la limite de la légalité, pourquoi le propriétaire n'a-t-il pas fait de

demande officielle ? L'art. 18ter RCU oblige le propriétaire à faire part de ses intentions à la commune avant d'initier son projet et le formulaire en ligne prévu à cet effet exige de décrire le projet dans le détail.

Pourquoi le service technique n'a-t-il pas immédiatement informé le propriétaire que le bâtiment était protégé et qu'une collaboration avec le Service des biens culturels était nécessaire ?

Tant de questions qui mettent en doute le fonctionnement de ce service. Ce n'est pas tant la légalité qui nous intéresse et nous choque, mais la moralité, car cette affaire jette un discrédit sur l'ensemble de la gouvernance communale. Comment une autorité peut-elle exiger le respect d'une règle contraignante si elle-même ne la respecte pas, ou ne la fait pas respecter ?

Trop souvent les gens se taisent et acceptent des excuses ou des explications inconsistantes, mais aujourd'hui se taire serait une faute et parler devient une obligation. Alors que l'on nous avait promis un aménagement contrôlé et une prise de conscience sur son importance, nous constatons une incohérence entre la parole et les actes. Le groupe PDC/PVL espère que cette affaire sera l'occasion pour le Conseil communal d'engager une réflexion de fond sur l'organisation du service technique, son fonctionnement et la communication interne avec le Conseil communal.

Je précise qu'une réponse n'est pas attendue forcément ce soir. »

Madame la Présidente remercie Madame Anatrà Luchinger et demande s'il y a d'autres questions.

Question 2 :

Monsieur Sébastien Bossel, pour le groupe UDC, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je précise que je n'attends pas de réponse aujourd'hui mais que je souhaite qu'elle me soit donnée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Vous le savez, le référendum contre la décision prise par la majorité de notre Conseil du 8 octobre 2018 de professionnaliser notre Exécutif, tout en réduisant le nombre d'élus à cinq, a abouti et les citoyens devront se prononcer.

Comme cela a été relevé à plusieurs reprises, les finances communales en souffriraient. Dans votre prise de position, vous nous aviez rappelé qu'en 2014, le coût estimé d'une professionnalisation était d'un million de francs. Or, il va de soi qu'à ce chiffre s'ajoutent de nombreux autres frais, comme ceux causés par les nouvelles infrastructures rendues nécessaires ou encore le personnel supplémentaire. Des retraites devront être prévues pour les Conseillers communaux non réélus, respectivement qui ne se représentent pas.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Le coût annoncé d'un million de francs concerne-t-il bien uniquement la masse salariale supplémentaire des élus professionnels ?*
- 2. Quel est le montant prévu pour le salaire d'un élu professionnel ?*
- 3. Quels seront les coûts liés aux infrastructures et au personnel supplémentaires ?*
- 4. Sous quelle forme serait prévue une retraite pour les anciens membres de l'exécutif ? Cas échéant, quel serait son coût et comment serait-elle financée ?*
- 5. Comment sera-t-il tenu compte des revenus accessoires des élus, par exemple pour les membres de conseils d'administration, les membres des parlements fédéraux et cantonaux ?*

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel et demande si un membre du Conseil communal souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle demande s'il y a d'autres questions.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque ou un commentaire.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

* * * * *

10. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente passe maintenant la parole à Monsieur le Syndic pour les Divers du Conseil communal.

Monsieur J. Morand, Syndic, précise que le Conseil communal n'a pas de divers particuliers.

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic. Elle demande si autre membre du Conseil communal souhaite-t-il s'exprimer.

Tel n'étant pas le cas, elle donne la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur le Syndic** conclut en ces mots :

« Merci Madame la Présidente,

En conclusion, nous constatons votre décision de refuser deux crédits d'investissement et en prenons acte. Nous souhaitons que ces décisions n'engendrent pas de conséquences plus graves pour le développement de la Commune.

Cependant, la fin de l'année approche. Nous siégerons demain pour la dernière fois de l'année en séance de Conseil communal.

Le marché de Noël qui s'est déroulé récemment en Ville de Bulle fut une excellente édition, il a réjoui beaucoup de chalands. Merci Madame la Présidente du marché de Noël !

La fête de Noël approche à grands pas et, au nom du Conseil communal, je vous souhaite, à toutes et tous ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année. Tous nos vœux de bonheur et de santé vous accompagnent pour la nouvelle année ! »

Clôture de séance

Avant de clore la séance, **Madame la Présidente** demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Jacqueroud qui vous a communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun d'y répondre rapidement.

Au terme de cette dernière séance de l'année 2018, **Madame la Présidente** tient à adresser ses remerciements au Conseil communal, ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour le travail accompli tout au long de l'année, au service de la Ville. A toutes les personnes présentes dans la salle, elle souhaite également une très belle fête de Noël et présente ses vœux les meilleurs pour 2019.

Madame la Présidente clôt les débats et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

La séance est levée à 22.12 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Anne-Luce Pernet-Baeriswyl

Guy Monney

La Secrétaire au procès-verbal

Nicole Jacqueroud

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message plan financier 2019 - 2023 (pt 2)
- Messages pour investissements (pts 3.1.1 à 3.1.10)
- Budget 2019 (pt 3.2)
- Message et règlement sur le droit de cité (pt 4)
- Message détermination sur le postulat Wickramasingam (pt 5)
- Messages du Bureau (pts 6 à 7)